

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20220224-DELIB-22-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2022



Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Articles CGCT

L 2312-1, L5211-36, L3312-1

**Communauté de Communes
de la Dombes**

100 avenue Foch
01400 Châtillon-sur-Chalaronne
www.ccdombes.fr

DEBAT ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Un décret de 2016 impose une publicité assez large de ce rapport. Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres, et celui des communes de plus de 3 500 habitants au président de l'EPCI dont la commune est membre, dans un délai de 15 jours (décret 2016-841 du 24/06/2016).

Dans ce même délai, il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen. Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice, doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après son adoption

Objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire

Il participe à l'information des élus sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il informe également sur les évolutions en matière de ressources humaines, de fiscalité et de dette.

Le DOB permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités qui seront déclinées dans le projet de budget primitif.

Sommaire

1	GLOSSAIRE	5
2	CONTEXTE NATIONAL.....	7
3	LOI DE FINANCES 2022	10
4	SITUATION BUDGETAIRE 2021.....	15
4.1	PRESENTATION DE LA CCD.....	15
4.2	SITUATION FINANCIERE.....	17
4.3	EPARGNE BRUTE ET EPARGNE NETTE.....	19
4.4	CAPACITE DE DESENDETTEMMENT	21
4.5	ETAT DES INDEMNITES VERSEES AUX ELU(E)S EN 2021 (ART. L 5211-12-1 DU CGCT).....	22
5	PERSPECTIVES BUDGETAIRES	23
5.1	PROJET DE TERRITOIRE 2020-2026.....	23
5.2	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23
5.3	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS CHARGES DE PERSONNEL).....	26
5.4	SUBVENTIONS.....	26
5.5	INVESTISSEMENTS.....	28
6	POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES	32
6.1	DEPENSES DE PERSONNEL	32
6.2	STRUCTURE DES EFFECTIFS.....	33
6.3	DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL.....	34
7	PROSPECTIVE FINANCIERE (BUDGET GENERAL).....	35
8	ANNEXES.....	37
8.1	RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES	37
8.2	SITUATION DE CLOTURE 2021 - BUDGET PRINCIPAL	37
8.3	SITUATION DE CLOTURE 2021 - BUDGET ANNEXE ADS.....	38
8.4	SITUATION DE CLOTURE 2021 - BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS.....	39
8.5	SITUATION DE CLOTURE 2021 - BUDGET ANNEXE BASE LA NIZIERE	40
8.6	SITUATION DE CLOTURE 2021 - BUDGET ANNEXE COMMERCE.....	41
8.7	SITUATION DE CLOTURE 2021 - BUDGET ANNEXE CREATHEQUE	42
8.8	SITUATION DE CLOTURE 2021 - BUDGET ANNEXE DECHETS (SPGD)	43
8.9	SITUATION DE CLOTURE 2021 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITE CHALARONNE CENTRE (PACC)	44
8.10	SITUATION DE CLOTURE 2021 - BUDGET ANNEXE SERVICE COMMUN	45
8.11	SITUATION DE CLOTURE 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)	46
8.12	SITUATION DE CLOTURE 2021 - BUDGET ANNEXE ZA BOURDONNIERE.....	47
8.13	SITUATION DE CLOTURE 2021 - BUDGET ANNEXE ZA CHANEINS.....	48
8.14	SITUATION DE CLOTURE 2021 - BUDGET ANNEXE ZA NEUVILLE LES DAMES.....	49
8.15	SITUATION DE CLOTURE 2021 - BUDGET ANNEXE ZA SAINT PAUL DE VARAX	50
8.16	SITUATION DE CLOTURE 2021 - BUDGET ANNEXE ZA SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS.....	51

Liste des tableaux et des graphiques

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Déficit public et PIB 2018-2022 (source : PLF 2022)	9
Tableau 2 : France 2030 : objectifs énergie.....	9
Tableau 3 : Capacité d'autofinancement – plafond national de référence	11
Tableau 4 : Dotations 2022.....	12
Tableau 5 : Population totale 2019 légale au 1 ^{er} janvier 2022 – source INSEE	15
Tableau 6 : Evolution des dépenses et des recettes réelles de 2017 à 2021	17
Tableau 7 : Evolution des recettes fiscales et des dotations/compensations de 2017 à 2021.....	19
Tableau 8 : Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette de 2017 à 2021	21
Tableau 9 : Etat des indemnités versées aux élu(e)s en 2021 (art. L 5211-12-1 du CGCT).....	22
Tableau 10 : Subventions accordées 2021 et demandées en 2022	27
Tableau 11 : Synthèse des investissements 2022 par budget.....	28
Tableau 12 : Investissements 2022 – pôle aménagement du territoire – budget ADS.....	28
Tableau 13 : Investissements 2022 – pôle aménagement du territoire – budget Ateliers Relais	28
Tableau 14 : Investissements 2022 – pôle aménagement du territoire – budget Commerces	29
Tableau 15 : Investissements 2022 – pôle aménagement du territoire – budget général	29
Tableau 16 : Investissements 2022 – pôle développement durable – budget GEMAPI	30
Tableau 17 : Investissements 2022 – pôle développement durable – budget SPANC.....	30
Tableau 18 : Investissements 2022 – pôle développement durable – budget général	30
Tableau 19 : Investissements 2022 – pôle service aux habitants – budget service commun.....	30
Tableau 20 : Investissements 2022 – pôle service aux habitants – budget général	31
Tableau 21 : Investissements 2022 – pôle service déchets – budget général	31
Tableau 22 : Investissements 2022 – pôle service déchets – budget déchets.....	31
Tableau 23 : Investissements 2022 – pôle fonction support – budget général	31
Tableau 24 : Evolution des dépenses et recettes de personnel entre 2021 et 2022	32
Tableau 25 : état du personnel permanent.....	33
Tableau 26 : état du personnel non permanent	34

Liste des figures :

Figure 1 : Evolution de la capacité de désendettement de 2017 à 2021	21
Figure 2 : Evolution de la répartition des taxes à pouvoir de taux pour les collectivités territoriales.....	24
Figure 3 : Taxes sur lesquelles les EPCI conservent un pouvoir de taux	24
Figure 4 : Synthèse des autres taxes principales perçues par les collectivités	25
Figure 5 : Prospective financière : dépenses d'équipement et épargne nette	35
Figure 6 : Prospective financière : encours de la dette et capacité de désendettement	36

1 GLOSSAIRE

- **AC** : attribution de compensation
- **BP** : budget primitif
- **CA** : compte administratif :
- **Capacité de désendettement (en années)** : encours de la dette au 31 décembre / épargne brute
Cet indicateur renseigne sur la capacité de la collectivité à soutenir son endettement. Concrètement, elle calcule le nombre d'années qui serait nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne.
- **CFE** : cotisation foncière des entreprises
- **CVAE** : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- **DCRTP** : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- **CCD** : Communauté de Communes de la Dombes
- **DGF** : dotation globale de fonctionnement
- **DSP** : délégation de service public
- **Encours de la dette** : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre
- **Épargne brute** : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).
- **Épargne nette** : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.
- **EPCI** : établissement public de coopération intercommunal
- **Épargne de gestion** : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers
- **ETP** : équivalent temps plein
- **FCTVA** : fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
- **FNGIR** : fonds national de garantie individuelle des ressources
- **FPIC** : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
- **GEMAPI** : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- **IFER** : impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux
- **LF** : loi de finances
- **SPANC** : service public d'assainissement non collectif
- **SPGD** : service public de gestion des déchets
- **TASCOM** : taxe sur les surfaces commerciales
- **TEOM** : taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- **TF** : taxe foncière

- **TFPNB** : taxe foncière sur les propriétés non bâties
- **TFPB** : taxe foncière sur les propriétés bâties
- **TH** : taxe d'habitation
- **TP** : taxe professionnelle
- **TS** : taxe de séjour
- **TVA** : taxe sur la valeur ajoutée

2 CONTEXTE NATIONAL

L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au premier trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de cette année et au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.

Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2 % T/T contre 2,1 % au T2.

Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale.

Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres. Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a annoncé son intention de réduire ses achats nets d'actifs dès le mois de novembre. La BoE et la BoC ont poursuivi leur tapering (avec une feuille de route précise notamment pour la BoE).

Dans ce contexte, la BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au T3 dans le cadre du PEPP. Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables. En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

France : vers un retour à la normale de l'activité économique

Malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % T/T au troisième trimestre. Au T3 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1 % sous son niveau d'avant crise sanitaire (T4 2019). Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+58,9 % au T3 2021 après + 44,9 % au trimestre précédent), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T au T3 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre. De même, la consommation publique (+3 % T/T) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre. L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1 % T/T au T3 2021).

Dans ce contexte favorable, nous prévoyons une croissance proche de 1 % au T4 2021 et un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique d'ici la fin de l'année 2021.

Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. D'une part, le rythme de vaccination varie fortement d'une région du monde à une autre, ce qui pourrait favoriser l'émergence de nouveaux variants qui impacteraient les chaînes de valeurs mondiales en cas de nouveaux confinements régionaux. D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

France : des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020) et baisser à 5 % en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- une inflation durablement plus élevée qu'attendu et
- un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.

	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public (% du PIB)	2,3%	3,1%	9,1%	8,1%	5,0%
Dette publique (% du PIB)	97,8%	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
Taux de dépense publique	54,0%	53,8%	60,8%	59,9%	55,6%
Croissance du PIB (vol.)	1,8%	1,8%	-8,0%	6,8%	4,0%

Tableau 1 : Déficit public et PIB 2018-2022 (source : PLF 2022)

France : des investissements publics de long terme avec France 2030

« Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030 »

Pierre manquante au PLF 2022 du 22 septembre, le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé le 12 octobre. Au total, 30 milliards devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l'avion bas carbone (entre autres). Ce sont entre 3 et 4 milliards qui devraient être investis en 2022 et donc intégrés au PLF 2022.

France 2030 : Objectifs Energie		
Energie	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets. Devenir le leader de l'hydrogène vert. Décarboner notre industrie.	8 milliards
« Transports du futur »	Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides. Produire le premier avion bas-carbone.	4 milliards
Alimentation	Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.	2 milliards
Santé	Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.	3 milliards
Culture	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.	
Espace et fonds marins	Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale. Investir dans le champ des fonds marins.	2 milliards

Tableau 2 : France 2030 : objectifs énergie

3 LOI DE FINANCES 2022

Cadrage macro - économique de la Loi de programmation des finances publiques : une augmentation programmée des excédents des collectivités locales (articles 2,3,4)

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire qui vise la sortie au plus vite de la procédure européenne de déficit excessif se fixe trois principaux objectifs macro-économiques à l'horizon 2022 : une baisse de plus de 3 points de PIB de la dépense publique, une diminution d'1 point du taux de prélèvements obligatoires, une diminution de 5 points de PIB de la dette publique.

Ces objectifs sont déclinés sur les 3 segments du secteur public : les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales (les APUL), les administrations de sécurité sociale.

Pour les APUL :

- Objectif budgétaire : 0,7 point de PIB d'excédent budgétaire (0,1 en 2017) en 2022 (soit 19,5 milliards €), les dépenses des APUL doivent donc baisser dans le PIB de 1,1 point sur l'ensemble du quinquennat.
- Objectif de désendettement : la dette des APUL, de 8,7 points de PIB en 2017, passerait à 5,8 points en 2022.

Loi de programmation des finances publiques (articles 13 et 16)

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat s'assure de la contribution des collectivités locales en prévoyant différentes mesures d'encadrement des finances publiques locales.

Des mesures contraignantes sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et sur l'évolution du besoin de financement annuel :

- La contribution des collectivités locales au solde des administrations publiques pour l'année 2022 est fixée à 13 milliards €.
- Cet objectif nécessite une diminution annuelle du besoin de financement des collectivités (différence entre emprunts et remboursements de la dette) de 2,6 milliards €.
- Cette contribution doit être supportée sur les seules dépenses de fonctionnement dont l'évolution doit être appréciée en fonction d'une trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à 1,2% par an. Cette évolution qui s'entend inflation comprise (donc 0% en 2018) est calculée en tenant compte des budgets PRINCIPAUX et ANNEXES.

Les concours financiers de l'Etat sont eux plafonnés jusqu'en 2022 à 48,5 milliards par an en moyenne hors TVA et FCTVA.

Loi de programmation des finances publiques : Maitrise de la dépense et de l'endettement local (article 29)

- Un troisième objectif peut venir s'ajouter aux deux premiers si la capacité de désendettement du budget principal dépasse en 2016 un plafond national de référence.
- Dans cette situation, les collectivités concernées doivent intégrer à leur contrat une « trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement ».
- Elle se définit comme le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute exprimé en nombre d'années.

	Plafond national de référence
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes (si DRF > 60 millions €) ▪ EPCI à fiscalité propre (si DRF > 60 millions €) 	12 années
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Départements ▪ Métropole de Lyon 	10 années
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Régions ▪ Collectivités territoriales de Corse, Guyane et Martinique 	9 années

Tableau 3 : Capacité d'autofinancement – plafond national de référence

Les mécanismes d'ajustement de la réforme fiscale

Des amendements adoptés à la Loi de Finances 2022 ajustent le montant de perte de taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales à prendre en compte dans les mécanismes de correction (pour les communes) et pour la compensation (pour les EPCI à fiscalité propre) dans le cadre de la réforme fiscale liée à la suppression de la TH sur les résidences principales.

Le calcul de la perte de cette TH pour les communes et les EPCI à fiscalité propre se base sur le taux de TH 2017 (une croissance éventuelle du taux après 2017 n'étant pas compensée) et les bases de TH 2020 pour les résidences principales.

- Pour deux exceptions, il sera tenu compte du taux de TH 2018 ou 2019, si ce dernier a fait l'objet d'une hausse, pour le calcul de la compensation : le taux a augmenté sur avis de contrôle budgétaire de la chambre régionale des comptes ou la mise en œuvre d'un pacte financier et fiscal au sein d'un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres (la somme du taux communal et intercommunal ne change pas mais l'un réalise une baisse de son taux pour permettre à l'autre de l'augmenter).
- Concernant les bases, elles vont intégrer les rôles supplémentaires de TH 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.

Ces amendements permettent d'accroître la compensation perçue pour les collectivités concernées.

Un amendement a pour objectif de ne pas désinciter la construction de logements sociaux. En effet, ces derniers font l'objet d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, seule taxe perçue sur les logements par les communes depuis la suppression de la taxe d'habitation.

L'exonération n'est pas remise en cause mais elle sera compensée par l'État pendant 10 ans pour l'ensemble des logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026.

Loi de programmation des finances publiques : Prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales (articles 11, 13 et 47)

Les PSR s'élèvent à 43,21 milliards € en 2022, c'est-à-dire hors dispositifs exceptionnels adoptés durant la crise sanitaire, en hausse de 292 millions € par rapport à la Loi de Finances 2021. Cette évolution est principalement due à :

- la hausse prévisionnelle de 352 millions € de compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et CFE des locaux industriels, afin de neutraliser les effets de la réforme des impôts de production,
- l'augmentation prévisionnelle de 41 millions € de compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale due essentiellement à la PLF 2022 progression de la compensation de l'exonération de CFE pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 €,

- la baisse de 50 millions € de deux dotations au titre de la minoration des variables d'ajustement,
- la diminution anticipée de 46 millions € du FCTVA.

Loi de programmation des finances publiques : Dotations de l'Etat (articles 11, 13 et 47)

Le montant global de la DGF est stable avec un montant de 26,802 milliards €. 18,3 milliards pour le bloc communal et 8,5 milliards pour les départements.

Les transferts financiers de l'État aux collectivités sont en hausse de 1,2% (+1,3 milliards €). Cette augmentation est directement liée à la fiscalité transférée :

- Transferts financiers aux collectivités locales : 105,50 Mds€
- Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage : 64,70 Mds€
- Concours financiers de l'État aux collectivités locales : 52,70 Mds (légère augmentation)

Le montant des dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) est en augmentation pour l'année 2022 à 907 millions € (soit + 337 millions par rapport à 2021).

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) reste stable pour 2022 avec un montant de 1 046 millions €.

Tous les EPCI, sauf ceux ayant une population supérieure à 75 000 habitants autour d'une commune centre de plus de 20 000 habitants, sont éligibles à la DETR. Pour 2020, il est ajouté un critère de densité de population fixé à 150 hab. par km², seuil à ne pas dépasser pour bénéficier de cette dotation.

Loi de programmation des finances publiques : La péréquation verticale (article 57)

Elle est en hausse en 2022 avec un montant de 230 millions € (220 millions € en 2021).

Pour la 4^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

<i>En millions €</i>	Montants 2022	Hausses 2021 / 2022
EPCI		
Dotation d'intercommunalité	1 623	+ 30
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 566	+ 95
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1 877	+ 95
DÉPARTEMENTS		
Dotations de péréquation (DPU et DFM*)	1 533	+ 10
FDPTP**	284	-
TOTAL	8 677	+ 230

Tableau 4 : Dotations 2022

Loi de programmation des finances publiques : Réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation

L'article 47 de la Loi de Finances 2022 poursuit la réforme initiée dans l'article 252 de la loi de finances pour 2021. Pour neutraliser les effets des réformes fiscales (la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de foncier bâti aux communes, la fraction de TVA aux EPCI et aux départements et la compensation des pertes de recettes liées à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels), ce nouveau calcul des indicateurs financiers a pour objectif de bien tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires.

Plusieurs impositions communales (droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes, taxe locale sur la publicité extérieure ...) seraient intégrées au calcul du potentiel financier des communes et du potentiel financier agrégé utilisé pour la répartition du FPIC avec toujours l'objectif de renforcer la capacité des indicateurs à refléter une image fidèle de la richesse relative des collectivités concernées.

De plus, il est proposé la simplification du calcul de l'effort fiscal et de l'effort fiscal agrégé en le centrant sur les produits perçus par la commune elle-même plutôt que sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune.

Afin d'éviter des évolutions trop importantes dans la répartition des dotations, le gouvernement étend la fraction de correction permettant le lissage des modifications. Les modalités de calcul de cette fraction de correction seront précisées par décret.

Loi de programmation des finances publiques : Habilitation à modifier par ordonnance le régime de responsabilité des gestionnaires publics

Dans l'article 41, la réforme de l'organisation financière de l'État comprend plusieurs mesures qui visent à mieux coordonner et proportionner les contrôles, simplifier les procédures et déconcentrer la gestion budgétaire pour renforcer la capacité d'action de l'État dans les territoires,

La conséquence est une rénovation en profondeur du régime de responsabilité des ordonnateurs et des comptables publics.

L'actuel régime :

- les comptables publics sont soumis à une responsabilité personnelle et pécuniaire mise en jeu par la Cour des comptes (CDC) et les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC)
- les ordonnateurs sont justiciables devant la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF)

En conservant bien la séparation fondamentale ordonnateurs / comptables, il a été souhaité que des travaux soient menés conjointement entre l'administration, la CDC et le Conseil d'État dans le but de définir un nouveau régime unifié de responsabilité financière qui serait applicable à l'ensemble des agents publics pour le 1^{er} janvier 2023.

Ce nouveau régime visera à sanctionner, de façon plus efficace et ciblée, les fautes graves concernant l'exécution des recettes/ dépenses ou la gestion des biens des entités publiques, ayant causé un préjudice financier significatif. Il ouvrira la possibilité de sanctionner les fautes de gestion en cas de négligences et carences graves dans l'exercice des contrôles réalisés par les acteurs de la chaîne financière, sous réserve qu'elles aient été à l'origine d'un préjudice financier important. Et il modernisera d'autres infractions actuellement prévues par le code des juridictions financières et le régime spécifique de la gestion de fait.

A la place de la CDBF compétente pour les ordonnateurs, et des juridictions financières pour les comptables publics, la juridiction unifiée en charge de la répression de ces fautes en première instance sera une chambre de la CDC. Afin de renforcer les droits des justiciables, une cour d'appel financière, présidée par le Premier président de la CDC sera instituée. Le conseil d'État demeurera la juridiction de cassation.

La juridiction pourra être amenée à prononcer des amendes pécuniaires à l'encontre des justiciables, dont le montant sera plafonné à six mois de rémunération de l'agent. Elle pourra également prononcer une

peine complémentaire d'interdiction d'exercer les fonctions de comptable ou d'ordonnateur pour une durée déterminée.

Le régime de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics (régime établi par la loi de finances pour 1963) étant supprimé, l'ordonnance comportera aussi des dispositions, relevant du domaine de la loi, de nature à garantir que les comptables publics continueront à jouer pleinement leur rôle de garant de la régularité des opérations de recettes et dépenses.

4 SITUATION BUDGETAIRE 2021

4.1 Présentation de la CCD

La Communauté de Communes de la Dombes comprend 36 communes dans son périmètre, pour une population de **40 314 habitants** (population totale 2019 légale au 1^{er} janvier 2022 – source INSEE)

Nom de la commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
L' Abergement-Clémenciat	779	19	798
Baneins	617	17	634
Birieux	283	4	287
Bouligneux	328	6	334
Chalamont	2 589	35	2 624
Chaneins	927	17	944
La Chapelle-du-Châtelard	400	5	405
Châtenay	356	6	362
Châtillon-la-Palud	1 604	58	1 662
Châtillon-sur-Chalaronne	4 931	203	5 134
Condeissiat	817	12	829
Crans	291	6	297
Dompierre-sur-Chalaronne	436	3	439
Lapeyrouse	317	12	329
Marlieux	1 159	87	1 246
Mionnay	2 197	54	2 251
Monthieux	668	23	691
Neuville-les-Dames	1 500	20	1 520
Le Plantay	584	8	592
Relevant	466	9	475
Romans	597	4	601
Saint-André-de-Corcy	3 369	59	3 428
Saint-André-le-Bouchoux	402	6	408
Saint-Georges-sur-Renon	208	5	213
Saint-Germain-sur-Renon	246	3	249
Saint-Marcel	1 242	29	1 271
Saint-Nizier-le-Désert	921	18	939
Saint-Paul-de-Varax	1 562	21	1 583
Saint-Trivier-sur-Moignans	1 834	43	1 877
Sainte-Olive	279	2	281
Sandrans	544	5	549
Sulignat	595	12	607
Valeins	126	1	127
Versailleux	472	10	482
Villars-les-Dombes	4 978	95	5 073
Villette-sur-Ain	759	14	773
TOTAL CC de la Dombes	39 383	931	40 314

Tableau 5 : Population totale 2019 légale au 1^{er} janvier 2022 – source INSEE

Ses compétences sont les suivantes :

Compétences obligatoires

- ✓ L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- ✓ Les actions de développement économique : la politique locale du commerce, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique et la promotion du tourisme
- ✓ L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ✓ La collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés
- ✓ La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) depuis le 1er janvier 2018)

Compétences optionnelles

- ✓ La protection et la mise en valeur de l'environnement : Natura 2000, l'enlèvement des épaves automobiles, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'étang Prêle à Valeins
- ✓ La politique du logement social d'intérêt communautaire et les actions en faveur du logement des personnes défavorisées
- ✓ L'action sociale d'intérêt communautaire : la petite enfance (crèche, relais d'assistances maternelles), la parentalité dont la ludothèque...
- ✓ La création et la gestion des maisons de France service

Compétences facultatives

- ✓ Le service public de l'Assainissement non collectif
- ✓ Les actions culturelles, sportives et d'enseignement : la Ronde des mots, le soutien à des manifestations culturelles, sportives contribuant à la promotion et à la mise en valeur du territoire
- ✓ Création, aménagement et gestion d'équipements touristiques : base de loisirs de la Nizière, le centre aquatique et camping de Villars-les-Dombes, les sentiers de randonnées
- ✓ L'assistance aux communes par la mise à disposition de moyens en personnel et en matériel
- ✓ L'accessibilité des personnes handicapées

En 2021, les dépenses de la CCD se répartissent en un budget principal et 14 budgets annexes :

- ✓ ADS
- ✓ Ateliers relais
- ✓ Base la Nizière
- ✓ Commerces
- ✓ Créathèque
- ✓ Déchets (SPGD)
- ✓ Parc d'Activité Chalaronne Centre (PACC)
- ✓ Service Commun
- ✓ Assainissement Non Collectif (SPANC)
- ✓ ZA Bourdonnière
- ✓ ZA Chaneins
- ✓ ZA Neuville les Dames
- ✓ ZA Saint Paul de Varax
- ✓ ZA Saint Trivier sur Moignans

4.2 Situation financière

La situation financière de la CCD vous est présentée pour le budget principal.

4.2.1 Tableau de suivi des recettes et des dépenses réelles

		En k€	2017	2018	2019	2020	2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Atténuations de charges		70	82	176	91	90
	Ventes, produits, prestations de services		1 071	946	1 310	1 336	1 288
	Ressources fiscales		11 483	11 731	12 373	12 635	10 454
	Dotations		2 599	2 533	2 405	2 718	3 298
	Autres produits de gestion courante		292	352	233	93	109
	Produits financiers		0	0	0	0	0
	Produits exceptionnels		4	85	99	1 262	12
	TOTAL Recettes de fonctionnement		15 519	15 728	16 595	18 135	15 251
	TOTAL Recettes de fonctionnement (hors TEOM, TS et produits exceptionnels)		12 857	12 860	13 605	13 931	15 157
	Variation annuelle N / N-1		/	2	745	326	1 226
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général		1 048	1 094	1 719	1 535	1 618
	Charges de personnel		2 122	2 293	2 204	2 364	2 442
	Attributions de compensation		6 436	6 435	6 184	6 184	6 198
	FNGIR		16	511	511	511	511
	Reversement TS/TEOM/GEMAPI à partir de 2022)		2 658	2 783	2 891	2 943	82
	Déficit des budgets annexes à caractère adm.		926	234	215	205	282
	Indemnités élus et cotisations associées		166	175	195	187	213
	Subventions aux associations		953	820	1 166	1 090	1 185
	Droits utilisation - nouveau depuis 2021		0	0	0	0	53
	Intérêt des emprunts et ICNE		201	181	234	194	190
	Autres contributions (syndicats, SEM LEA, ...)		55	207	188	327	362
	Charges exceptionnelles		125	58	705	1268	12
	TOTAL Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)		14 706	14 793	16 211	16 809	13 150
	TOTAL Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers, TEOM, TS, GEMAPI, charges exceptionnelles)		11 924	11 951	12 615	12 597	13 056
Variation annuelle N / N-1		/	27	664	-18	459	
RECETTES INVESTIS.	Subventions d'équipement		369	448	337	111	189
	FCTVA		113	192	1 084	135	50
	Autres recettes financières		3	1 025	5	0	15
	Recettes d'opération pour compte de tiers		1	0	0	0	0
	TOTAL Recettes d'investissement		486	1 665	1 426	246	253
DEPENSES INVESTISSEMENT	Remboursement en capital emprunts actuels		435	446	662	625	640
	Immobilisations corp. et incorporelles		1 472	6 262	1 045	398	575
	Fonds de concours versés		449	149	331	170	85
	AC investissement				527	527	527
	Autres dépenses financières		21	58	0	0	72
	TOTAL Dépenses d'investissement		2 376	6 914	2 565	1 720	1 899

Tableau 6 : Evolution des dépenses et des recettes réelles de 2017 à 2021

4.2.2 Evolution des dépenses

L'année 2021 a été marquée par la suppression de la TEOM. Les dépenses réelles de fonctionnement sont de ce fait inférieures à celles constatées en 2020 (- 3 639 k€ / -21,8%).

En isolant les dépenses liées à la TEOM et à la TS (taxes reversées, présentes en dépenses et en recettes) et les charges exceptionnelles, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 3,6% (459k€) par rapport à l'année 2020.

Les charges à caractères générales sont en augmentation de 5,4% (83 k€). L'année 2020 a été marquée par la fermeture de nombreux établissements liée à la crise de la Covid. Les prestations des DSP de la petite enfance ont été par conséquent moins importantes en 2020. Par ailleurs, le versement de la DSP Vert Marine du dernier trimestre 2020 a été décalé en début 2021.

Les charges de personnel sont en augmentation de 3,3% (78 k€), correspondant au GVT (glissement vieillesse technicité).

Les subventions aux associations ont progressé de 8,7% (95 k€). De nombreuses manifestations avaient en effet été annulées en 2020 du fait de la crise sanitaire.

4.2.3 Evolution des recettes

L'année 2021 a été marquée par la suppression de la TEOM. Les recettes réelles de fonctionnement sont de ce fait inférieures à celles constatées en 2020 (- 2 884 k€ / -15,9%).

En isolant les recettes liées à la TEOM et à la TS (taxes reversées, présentes en dépenses et en recettes) et les produits exceptionnels, les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 8,8% (1 226 k€) par rapport à l'année 2020. Cette progression est notamment due à l'augmentation des taux d'imposition votée en Conseil Communautaire pour l'année 2021.

Zoom sur les recettes fiscales et les dotations/compensations

En k€	2017	2018	2019	2020	2021
Ressources fiscales	11 483	11 731	12 373	12 635	10 454
<i>Fraction de la TVA</i>	0	0	0	0	3 759
<i>TH</i>	3 439	3 538	3 679	3 764	213
<i>TFB)</i>	548	568	586	599	1 543
<i>TFNB</i>	170	172	176	178	186
<i>TFNB additionnelle</i>	65	65	68	69	74
<i>CFE</i>	2 516	2 583	2 721	2 750	2 151
<i>CVAE</i>	1 551	1 343	1 494	1 467	1 424
<i>TASCOM</i>	292	267	290	292	314
<i>IFER</i>	175	174	168	174	183
<i>GEMAPI</i>	0	170	170	305	307
<i>TEOM</i>	2 632	2 720	2 836	2 897	2
<i>Taxe de séjour</i>	26	64	56	46	80
<i>Attributions de compensation</i>	0	0	76	76	76
<i>Prélèvement sur les produits des jeux</i>	68	69	54	18	8
<i>Autres impôts locaux et assimilés</i>	0	0	0	0	135
Dotations et compensation	2 599	2 533	2 405	2 718	3 298
<i>Dotation d'intercommunalité</i>	528	531	509	559	566
<i>Dotation de compensation</i>	1 240	1 032	1 042	1 090	1 858
<i>Compensations d'exonérations et DCRTP</i>	320	303	249	263	61
<i>Autres dotations</i>	511	667	605	806	813

Tableau 7 : Evolution des recettes fiscales et des dotations/compensations de 2017 à 2021

4.3 Epargne brute et épargne nette

Epargne brute

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette).

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

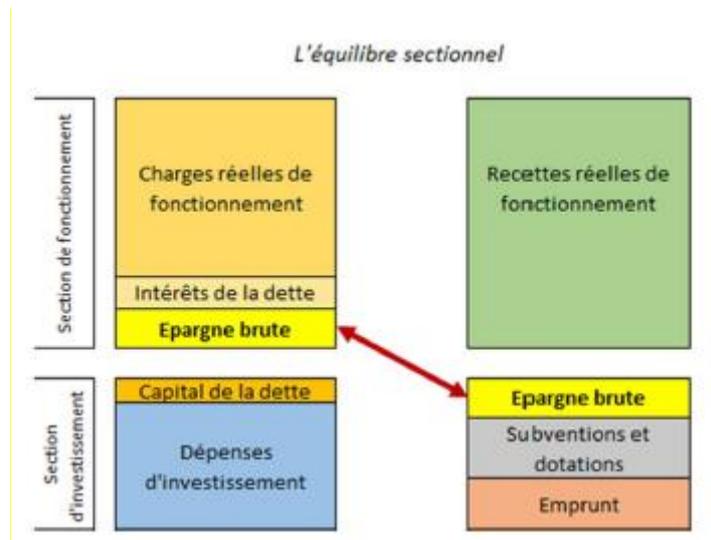
Elle constitue un double indicateur : un indicateur de « l'aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants. En effet, l'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir.

La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale.

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).



Epargne nette

L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible.

$$\text{Epargne brute} - \text{Capital} = \text{Epargne nette}$$

L'épargne nette tient compte des amortissements en capital de la dette. C'est un indicateur qui permet de connaître les réserves qui sont disponibles pour pouvoir financer les dépenses d'équipement souhaitées par la collectivité.

Une épargne positive signifie que le remboursement en capital de la dette peut être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (épargne brute).

En cas d'épargne nette négative, un recours aux recettes propres d'investissement pour couvrir le remboursement du capital de la dette est possible. Les recettes propres d'investissement sont composées du FCTVA et des produits de cessions d'immobilisations principalement.

Le niveau de l'épargne nette dépend donc de la gestion de la dette.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est un ratio clé utilisé pour avoir un aperçu de la santé financière d'une collectivité. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

En k€	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels	15 515	15 643	16 496	16 874	15 239
(-) Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts et charges exceptionnelles	14 380	14 554	15 273	15 346	12 948
EPARGNE DE GESTION	1 135	1 089	1 223	1 528	2 291
(-) Intérêts	201	181	234	194	190
EPARGNE BRUTE	934	909	989	1 334	2 101
(-) Capital de la dette	435	446	662	625	640
EPARGNE NETTE	499	463	327	709	1 461
Taux d'épargne brute	6,0%	5,8%	6,0%	7,4%	13,8%

Tableau 8 : Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette de 2017 à 2021

4.4 Capacité de désendettement

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

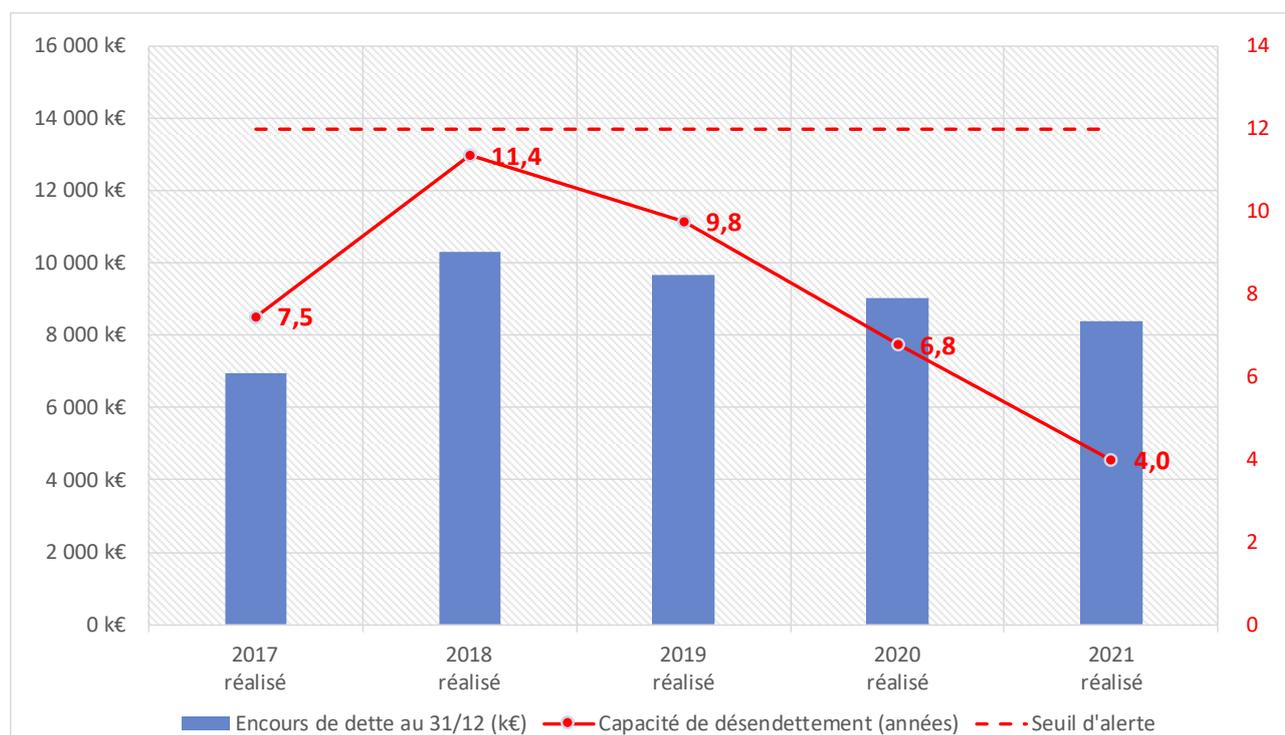


Figure 1 : Evolution de la capacité de désendettement de 2017 à 2021

4.5 Etat des indemnités versées aux élu(e)s en 2021 (art. L 5211-12-1 du CGCT)

Elu(e)	Fonction	Indemnité 2021 (Indemnité brute)
DUBOIS Isabelle	Présidente	26 850,84 €
GRANGE Jean-Pierre	1 ^{er} VP délégué à la Proximité et Mutualisation	9 763,44 €
COURRIER Jean-Paul	2 ^{ème} VP délégué aux Finances	9 763,44 €
MATHIAS PATRICK	3 ^{ème} VP délégué au Tourisme	9 763,44 €
PETRONE Dominique	4 ^{ème} VP délégué au Dév. Economiques/Zones d'Activités	9 763,44 €
CHEVALIER Audrey	5 ^{ème} VP déléguée au Dév. Economique/Commerces – PAIT	8 525,55 €
GAUTIER Stephen	6 ^{ème} VP délégué à la Culture, Animation du patrimoine et CLD	9 763,44 €
MARECHAL François	7 ^{ème} VP délégué au SCoT, ADS, PLUi	9 763,44 €
MONIER Christophe	8 ^{ème} VP délégué à l'Environnement	9 763,44 €
LOREAU Ludovic	9 ^{ème} VP délégué au PCAET, GEMAPI et LEADER	9 763,44 €
JACQUARD Michel	10 ^{ème} VP délégué aux Travaux	9 763,44 €
POTTIER Philippe	11 ^{ème} VP délégué à l'Assainissement	9 763,44 €
BRANCHY Gérard	12 ^{ème} VP délégué à Natura 2000, PAEC et PSE	9 763,44 €
FLEURY Emilie	13 ^{ème} VP déléguée à la Communication	9 763,44 €
ESCRIVA Evelyne	14 ^{ème} VP déléguée à l'Action Sociale	9 763,44 €
BAS Fabienne	Membre Bureau déléguée aux Transports, mobilité, gens du voyage	2 800,32 €
TOTAL 2021		165 101,43 €

Tableau 9 : Etat des indemnités versées aux élu(e)s en 2021 (art. L 5211-12-1 du CGCT)

5 PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

5.1 Projet de territoire 2020-2026

L'aboutissement du Projet de Territoire aura nécessité plusieurs mois de travail. Il a été validé en Conseil communautaire le 9 décembre 2021, avant d'être présenté au Conseil de Développement.

Trois axes fondateurs, 15 orientations stratégiques, 45 objectifs définis. Le tout, décliné en 156 actions pour le territoire. Voici en quelques chiffres l'ossature du Projet de Territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

Pour parvenir à ce résultat, un important travail en commission a été réalisé. Le bureau exécutif s'est réuni à plusieurs reprises. Les aller-retours avec les services communautaires ont été très fréquents et deux séminaires ont été organisés. L'objectif était de réaliser au préalable un diagnostic du territoire et de définir les enjeux du Projet de Territoire. Un document qui a été approuvé à l'unanimité par le Conseil communautaire, lors de sa séance du 9 décembre 2021. Le Projet de Territoire a ensuite été présenté par les élus au Conseil de Développement. Une instance composée de citoyens-bénévoles qui réfléchissent à l'avenir du territoire.

Le Projet de Territoire a identifié trois axes :

1. **Un territoire dans la transition écologique** : terre aux mille étangs, la Dombes a une responsabilité particulière en matière de biodiversité. Ce Projet fixe les priorités pour protéger cette richesse naturelle.
2. **Une économie dynamique, intégrée, innovante et inscrite dans la transition écologique, en interaction avec les autres territoires** : située entre plusieurs pôles économiques importants, la Dombes possède de nombreux atouts. Une politique volontariste est menée en matière économique.
3. **La Communauté de Communes de la Dombes, au service des habitants au quotidien** : ce Projet s'inscrit d'abord pour ses habitants et leur cadre de vie.

Ce Projet de Territoire, ainsi rédigé et disponible sur <https://www.ccdombes.fr/wp-content/uploads/2022/01/Projet-de-territoire.pdf>, n'est pas pour autant inscrit dans le marbre et devra s'adapter aux évolutions du territoire.

5.2 Recettes de fonctionnement

La fiscalité est composée du produit des taxes, qui comprend avec la taxe d'habitation (pour les résidences secondaires), les taxes foncières (bâti et non bâti) et celles des entreprises avec notamment, la Cotisation Foncière de Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Pour mémoire, nous rappelons la réforme de la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des résidences principales de 2020 à 2023 et à son remplacement par une fraction de la TVA nationale.

Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 07/03/2022

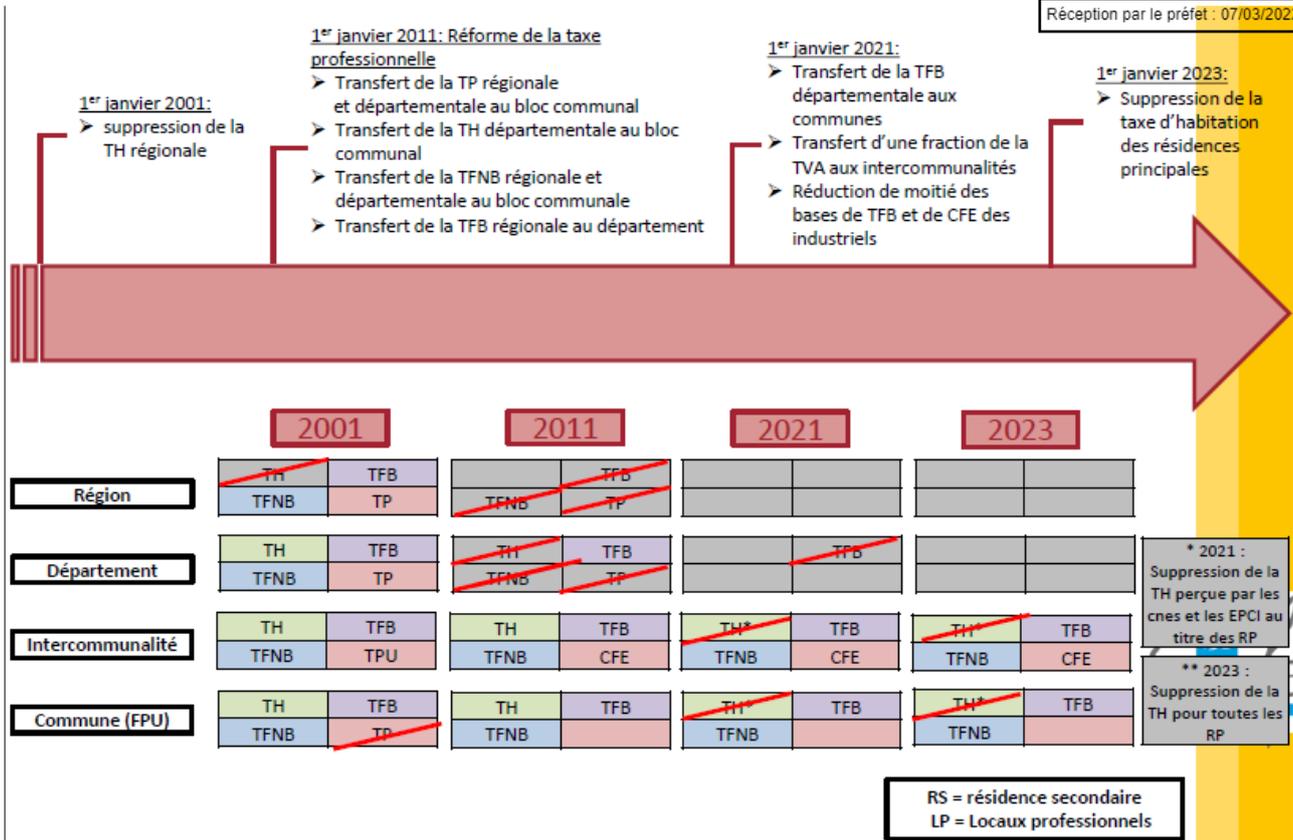


Figure 2 : Evolution de la répartition des taxes à pouvoir de taux pour les collectivités territoriales

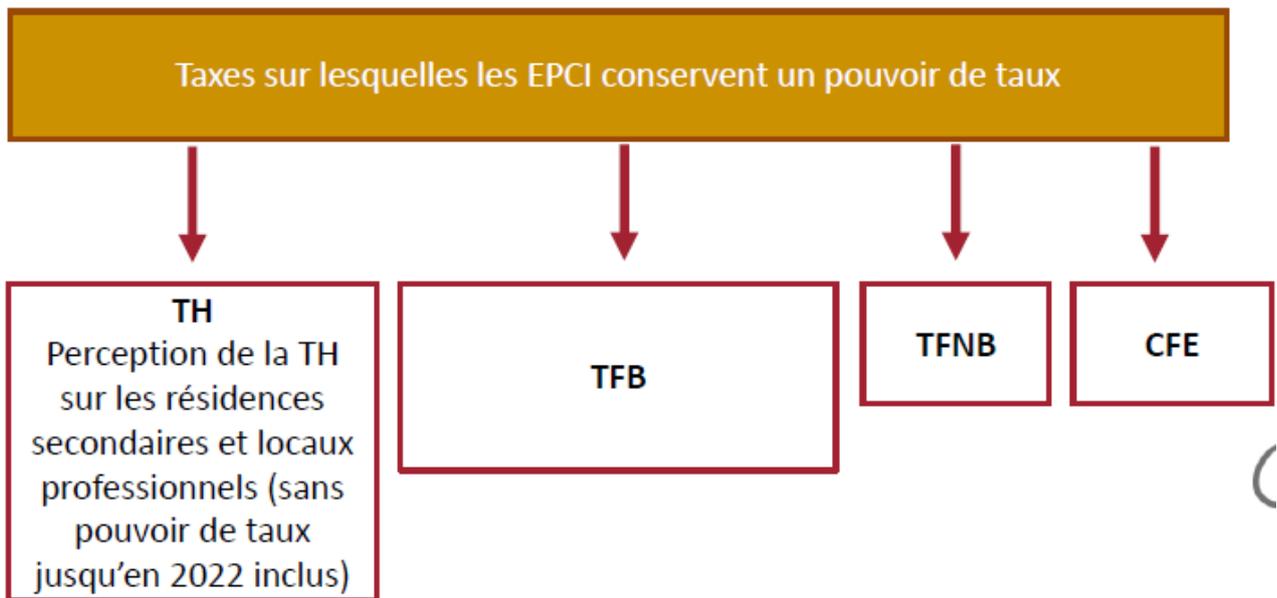


Figure 3 : Taxes sur lesquelles les EPCI conservent un pouvoir de taux

	REGION	DEPARTEMENT	EPCI	COMMUNES (si EPCI a FA)
CVAE		X	X	X
IFER	X	X	X	X
TASCOM			X	X
TATFNB			X	X
TVA	X	X	X	

Suppression de la part régionale de la CVAE compensée par de la TVA depuis le 1^{er} janvier 2021

Figure 4 : Synthèse des autres taxes principales perçues par les collectivités

Evolutions prévisionnelles des recettes fiscales :

- Augmentation des bases de 3,4%

Depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont majorées chaque année d'un coefficient de revalorisation forfaitaire prenant en compte l'évolution de l'indice des prix à la consommation. L'application du coefficient de 3,4% va se traduire pour les collectivités par un développement sensible de leurs ressources fiscales. De plus, il est important de préciser que ce coefficient s'inscrit également dans un niveau important de l'inflation (2,8% sur la même période), et donc la hausse des charges de fonctionnement et en tout premier lieu celles d'énergie.

- Augmentation de la fraction de la TVA de 5,5 %

Les EPCI bénéficient d'une fraction de la TVA nationale correspondant au rapport entre le produit TH à remplacer et le produit de TVA collecté par l'Etat en 2021.

Le coefficient est appliqué au montant annuel prévisionnel du produit global de TVA. Les EPCI perçoivent le dynamisme de l'enveloppe.

Il a été annoncé une croissance de +5,5% de la fraction de taxe sur la valeur ajoutée des EPCI lors de la Loi de Finances pour 2022.

- Augmentation de la CVAE de 6,2 %
- Augmentation de la CFE de 4,5 %

⇒ **Le produit supplémentaire pour la CCD est estimé à 633 k€ de plus qu'en 2021.**

5.3 Dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel)

Les charges à caractère général regroupent les dépenses courantes correspondant au fonctionnement de la CCD mais également celles liées à une action de politique publique telles que des études, des honoraires, des prestations de service pour des animations culturelles, des manifestations événementielles, ...

En ce qui concerne ces charges, il est prévu une augmentation de 5% par rapport à 2021. En effet, un niveau important de l'inflation (2,8%) est attendu sur 2022 et donc la hausse des charges de fonctionnement.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement suivantes seront également inscrites :

SCoT de la Dombes :

- ✓ Accueil d'un stagiaire pendant 3 mois, sur la thématique de l'économie résidentielle : 3 000 €
- ✓ Accompagnement de la cheffe de projet Petite Ville de Demain

Mobilité :

- ✓ Mise en place d'un dispositif d'auto-stop organisé : adhésion à un réseau, duplication de logiciel, définition d'un maillage avec identification de points d'arrêts, animation et promotion : 22 700 €

Ronde des Mots :

- ✓ Organisation d'une édition spéciale 20^{ème} anniversaire : 16 500 €

Economie :

- ✓ *Agorasite* : volet communication (TV, Radio, insertion presse) : 12 000 €
- ✓ Evénement *Dombes'Entreprendre* à relancer en 2022 : 19 500 €
- ✓ Accompagnement et promotion du *plan marketing territorial et création d'une marque* : 36 500 €
- ✓ *Parc d'Activités Economiques de la Dombes* : frais de portage EPF : 168 000 € inscrits qui ne seront pas réalisés si la cession des terrains à l'aménageur se réalise en 2022
- ✓ *Extension ZA Les Charpennes, à Marlieux* : frais de bornage des terrains : 36 000 € et frais de portage EPF : 9 600 €

Pôle développement durable :

- ✓ Etudes Natura 2000, PTGE, ... : 1 000 000 € financé à hauteur de 70%

Petite enfance :

- ✓ Etude de besoin petite enfance sur l'ensemble du territoire : 40 000 €

5.4 Subventions

En 2021, 1 162 k€ de subvention ont été versées.

Pour 2022, le montant souhaité après réception des dossiers s'élève à 1 346 k€ (+ 184 k€ / 15,8% par rapport à 2021). La commission finances se réunira le 3 mars 2022 pour statuer sur ces demandes.

DEMANDEUR	OBJET	ACCORDEE EN 2021	SOUHAITEE EN 2022
SPL DOMBES TOURISME	Subvention de fonctionnement	420 000,00 €	420 000,00 €
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	Subvention de fonctionnement	102 720,00 €	104 774,00 €
TOM POUCE	crèche Tom Pouce, Brin d'Malice, RAM	364 754,00 €	399 515,00 €
ARCHE DES BAMBINS	Subvention de fonctionnement	115 331,00 €	73 998,00 €
CENTRE SOCIAL LA PASSERELLE	rêves de cirque, ludo, vacs/mercredis sportifs	88 135,00 €	104 500,00 €
PASSERELLE EN DOMBES	Forum emploi	0,00 €	500,00 €
LUTH EN JOIE	Comédie musicale 3 et 4 juin 2022	0,00 €	2 500,00 €
LES CADENCES DE L'IRANCE	Festival musique ancienne	0,00 €	5 000,00 €
4L AU NATUREL	Participation au 4L TROPHY 2022	0,00 €	2 500,00 €
ENERGIES CITOYENNES DOMBES SAONE COTIERE	Organisation réunion publique	0,00 €	1 000,00 €
BIEN ORGANISER POUR MIEUX SOUTENIR	Marathon Bresse Dombes	2 000,00 €	8 000,00 €
THEATRE CONTEMPORAIN EN DOMBES	Rendez-vous d'automne	3 500,00 €	11 500,00 €
ECO SOLID'ERE	Festival Ecosolid'ère	0,00 €	8 000,00 €
ADIL	Subvention de fonctionnement	3 800,00 €	3 900,00 €
CUIVRES EN DOMBES	Festival Cuivres en Dombes juillet 2022	13 000,00 €	21 400,00 €
CUIVRES EN DOMBES	Concerts scolaires 2022	5 000,00 €	33 800,00 €
CUIVRES EN DOMBES	Saison Ehpad Villars les Dombes	1 000,00 €	1 000,00 €
CUIVRES EN DOMBES	Saison Ehpad Chatillon et St Trivier	1 000,00 €	1 000,00 €
AFOCG 01	L'Ain de ferme en ferme 2022	1 000,00 €	2 000,00 €
MJC VILLARS LES DOMBES	Festival Théâtre et Bottes de Paille 2022	1 500,00 €	4 500,00 €
MLJ	Subvention de fonctionnement	30 361,20 €	30 361,20 €
ECLAT	Axe parentalité - animation sociale	1 000,00 €	30 000,00 €
CENTR SOCIAL VILLARS LES DOMBES	Axe parentalité - animation sociale	0,00 €	15 000,00 €
CIDFF	Permanences juridiques	1 200,00 €	1 200,00 €
AZIMUTS CULTURE ET SCIENCE	Balade buissonnière	0,00 €	600,00 €
COUP DE POUSSE	Lauréats du jury	1 000,00 €	1 000,00 €
CENTRE MUSICAL ET CULTUREL DE CHALAMONT	Danse et percussions	5 000,00 €	6 400,00 €
TOUR DE L'AIN	Tour de l'Ain août 2022	0,00 €	8 000,00 €
AS COLLEGE EUGENE DUBOIS	Championnats de France RAID	0,00 €	1 000,00 €
NATURE EN DOMBES (RUCHES CCD)	Gestion du rucher pédagogique de Châtillon	0,00 €	9 846,00 €
PROJETS CULTURELS		0,00 €	20 000,00 €
MARPA Neuville les Dames	Parcours de santé	0,00 €	12 632,76 €
ACADEMIE DE DOMBES (dossier reçu hors délai)	Participation au financement de la revue	500,00 €	500,00 €
		1 161 801,20 €	1 345 926,96 €

Tableau 10 : Subventions accordées 2021 et demandées en 2022

5.5 Investissements

Les investissements présentés ci-après sont classés par pôle et par budget. Ils prennent en compte les objectifs et actions du projet de territoire 2020-2026 validé par le Conseil Communautaire en décembre 2021.

5.5.1 Synthèse des investissements par budget

BUDGET	MONTANTS INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS
BUDGET ADS	15 500 €
BUDGET COMMERCES	147 465 €
BUDGET SERVICE COMMUN	6 500 €
BUDGET GEMAPI	5 000 €
BUDGET GENERAL	12 788 900 €
BUDGET DECHETS	5 165 000 €
BUDGET SPANC	22 500 €
BUDGET ATELIERS RELAIS	202 000 €
Total général	18 352 865 €

Tableau 11 : Synthèse des investissements 2022 par budget

5.5.2 Détail investissement - pôle Aménagement du Territoire

BUDGET ADS	15 500 €
MATERIEL INFORMATIQUE	5 500 €
MOBILIER	2 000 €
TRACEUR	8 000 €

Tableau 12 : Investissements 2022 – pôle aménagement du territoire – budget ADS

BUDGET ATELIERS RELAIS	202 000 €
FRAIS D'ETUDES COWORKING	35 000 €
TRAVAUX COWORKING	147 000 €
MATERIEL INFORMATIQUE - VIDEO SURVEILLANCE HOTEL D'ENTREPRISES	10 000 €
MOBILIER SALLE DE REUNION HOTEL D'ENTREPRISES	10 000 €

Tableau 13 : Investissements 2022 – pôle aménagement du territoire – budget Ateliers Relais

BUDGET COMMERCES	147 465 €
AIDES AU DEVELOPPEMENT COMMERCE	40 000 €
FRAIS D'ETUDES ET GRAPHISMES POUR CORNERS	15 000 €
MATERIEL INFORMATIQUE	1 000 €
MOBILIER POUR CORNERS ET MATERIELS POUR SALONS ET EXPOS	80 000 €

LOGICIEL POUR GESTION ET DROITS DE LA PLATEFORME CHEQUES CADEAUX	7 965 €
TRAVAUX POUR RETRAIT CUVE DE GAZ - SANDRANS	3 500 €

Tableau 14 : Investissements 2022 – pôle aménagement du territoire – budget Commerces

BUDGET GENERAL	1 999 600 €
REALISATION DOCUMENTS D'URBANISME SCOT	100 €
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE (SERVICE ECONOMIE, SCOT)	3 000 €
AMO AGORASITE	60 000 €
MARCHE DE CREATION AGORASITE	540 000 €
ETUDE DE FAISABILITE AIRE GENS DU VOYAGE AVANT TRAVAUX	50 000 €
ACQUISITION DE TERRAIN AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	8 000 €
ETUDE DE FAISABILITE DES ZONES D'ACTIVITE	45 000 €
AMO/MOE EXTENSION ZA MARLIEUX	20 000 €
ACQUISITION TERRAIN EXTENSION ZA MARLIEUX	90 000 €
TRAVAUX EXTENSION ZA MARLIEUX	240 000 €
TRAVAUX PAED	37 000 €
VEGETALISATION TOITURE OFFICE DE TOURISME	5 000 €
ETANCHEITE TOITURE DE L'OFFICE DE TOURISME DE CHATILLON	60 000 €
ETUDE MOBILITE	100 000 €
ETUDE BOUCLES CYCLABLES	60 000 €
ETUDE VOIE VERTE	60 000 €
AMO PROJET D'AMENAGEMENT CYCLABLE	30 000 €
TRAVAUX CHEMINEMENT CYCLABLE	100 000 €
TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DES POINTS D'ARRETS AUTO-STOP ORGANISE	10 000 €
PANNEAUX DE MATERIALISATION DES ARRETS AUTO-STOP ORGANISES	8 000 €
EQUIPEMENT CIRCUITS PEDESTRES	85 000 €
STRUCTURE DE PROMOTION DE LA DOMBES	8 500 €
ETUDE SIGNALETIQUE GLOBALE PATRIMOINE CCD	30 000 €
PANNEAUX SIGNALETIQUE GLOBALE PATRIMOINE CCD	150 000 €
PLAN MARKETING TERRITORIAL - CREATION MARQUE	150 000 €
MOBILIER MARQUE	50 000 €

Tableau 15 : Investissements 2022 – pôle aménagement du territoire – budget général

5.5.1 Détail investissement- pôle Développement Durable du Territoire

BUDGET GEMAPI (nouveau budget annexe créé en 2022)	5 000 €
MATERIEL POUR SUIVI GESTION EAU	5 000 €

Tableau 16 : Investissements 2022 – pôle développement durable – budget GEMAPI

BUDGET SPANC	22 500 €
1 VEHICULE ELECTRIQUE	21 000 €
MATERIEL INFORMATIQUE	1 500 €

Tableau 17 : Investissements 2022 – pôle développement durable – budget SPANC

BUDGET GENERAL	1 674 000 €
VEHICULE DE TERRAIN	35 000 €
ENCLOS ROSELIERES	12 000 €
TRAVAUX SUR PARCELLE AGRICOLE DE VALEINS	5 000 €
PLANTATIONS VERGERS	5 000 €
ACQUISITION FONCIERE POUR PAIT (MARAICHAGE)	500 000 €
TRAVAUX SUR TERRAIN CCD (AGRO-FORET)	5 000 €
AIDE AUX HABITANTS RENOVATION ENERGETIQUE	70 000 €
FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE	1 000 000 €
MATERIEL SUIVI PSE	42 000 €

Tableau 18 : Investissements 2022 – pôle développement durable – budget général

5.5.2 Détail investissement - pôle Service aux habitants

BUDGET SERVICE COMMUN	6 500 €
BARNUM + FLAMMES + CAMERA ET AUTRES	4 500 €
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2 000 €

Tableau 19 : Investissements 2022 – pôle service aux habitants – budget service commun

BUDGET GENERAL	7 944 000 €
CRECHE DE CHATILLON SUR CHALARONNE	4 500 000 €
TERRAIN POUR CRECHE DE CHATILLON SUR CHALARONNE	450 000 €
MOBILIER CRECHE DE CHATILLON SUR CHALARONNE	250 000 €
CRECHE DE NEUVILLE LES DAMES	1 800 000 €
TRAVAUX CRECHE NEUVILLE L'ARCHE DES BAMBINS (SITE ACTUEL)	3 000 €
TRAVAUX CRECHE DE MIONNAY (ESPACES VERTS)	5 000 €
ETANCHEITE TOITURE MAISON MEDICALE DE CHALAMONT	60 000 €

EXTENSION CENTRE SOCIAL DE CHALAMONT	200 000 €
TRAVAUX CENTRE SOCIAL DE CHALAMONT (ESPACES VERTS)	15 000 €
3 MINIBUS ELECTRIQUES CENTRES SOCIAUX + FLOCAGE	100 000 €
4 BORNES ELECTRIQUES CENTRES SOCIAUX POUR MINIBUS	50 000 €
FONDS DE CONCOURS RADARS PEDAGOGIQUES	60 000 €
FONDS DE CONCOURS TERRAIN SYNTHETIQUE CHATILLON SUR CHALARONNE	130 000 €
2 VOITURES ELECTRIQUES CONSEILLERS NUMERIQUES	50 000 €
MATERIELS INFORMATIQUE CONSEILLER NUMERIQUE (TABLETTES, ROUTEUR, SWITCH, VIDEOPROJECTEUR, ORDINATEURS)	16 000 €
MATERIEL INFORMATIQUE FRANCE SERVICES, CLIC, PETITE ENFANCE	5 000 €
2 VOITURES ELECTRIQUES POUR FRANCE SERVICES ET CLIC	50 000 €

Tableau 20 : Investissements 2022 – pôle service aux habitants – budget général

5.5.3 Détail investissement - pôle Déchets Ménagers

BUDGET GENERAL	1 000 000 €
FONDS DE CONCOURS RECYCLERIE	1 000 000 €

Tableau 21 : Investissements 2022 – pôle service déchets – budget général

BUDGET DECHETS	5 165 000 €
BACS OMR	50 000 €
COLONNES DE TRI	60 000 €
DECHETERIE-RECYCLERIE CHATILLON	4 000 000 €
EQUIPEMENTS DE TRI HORS FOYER	30 000 €
MATERIEL INFORMATIQUE	5 000 €
SIGNALETIQUES DECHETERIES	20 000 €
DECHETERIE CHALAMONT	1 000 000 €

Tableau 22 : Investissements 2022 – pôle service déchets – budget déchets

5.5.4 Détail investissement - pôle Fonction Support

BUDGET GENERAL	371 300 €
5 BORNES ELECTRIQUES (CHATILLON/VILLARS)	40 000 €
3 VEHICULES ELECTRIQUES POUR LE SIEGE DE CHATILLON	90 000 €
ADOUUCISSEUR AU SIEGE DE CHATILLON SUR CHALARONNE	7 500 €
CHAUDIERE POUR L'ANTENNE DE VILLARS LES DOMBES	50 000 €
EQUIPEMENTS DE VISIOCONFERENCE POUR LE SIEGE	30 000 €
LOGICIELS ADOBE + VIDEO NAIME PAR INTERNET	1 800 €
MATERIEL DE DIFFUSION DES CONFERENCES	4 000 €
MATERIEL INFORMATIQUE (COMMUNICATION, PATRIMOINE)	25 000 €
MONITEURS POUR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	20 000 €
PUPITRE POUR REUNION ET DISCOURS SERVICE COMMUNICATION	1 000 €
VEGETALISATION FACADE SIEGE	100 000 €
DIVERS MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	2 000 €

Tableau 23 : Investissements 2022 – pôle fonction support – budget général

6 POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

6.1 Dépenses de personnel

Les dépenses et les recettes de personnel sont en évolution pour répondre efficacement au projet de territoire 2020-2026 validé par le Conseil Communautaire en décembre 2021.

L'année 2022 voit l'inscription budgétaire de plusieurs postes d'agents :

- 2 conseillers numériques (validés en 2021 pas d'impact financier),
- 1 manager de commerces (validé en 2021, 50% de prise en charge),
- 1 chargé de communication (validé en 2021),
- 1 instructeur ADS sur le budget annexe ADS,
- 1 contrôleur sur le budget annexe SPANC (+0,6 ETP),
- 1 agent CLIC et pôle service à la population/France Services,
- ½ poste agent administratif GEMAPI,
- 1 poste informatique et 1 poste « gestion financière » préconisés par la Chambre Régionale des Comptes (rapport à venir).

Les dépenses de personnel, conformément à la nomenclature budgétaire et comptable des collectivités territoriales, comprennent :

- Les rémunérations versées aux agents ainsi que les charges sociales employeur afférentes ;
- Les remboursements des salaires et charges sociales du personnel mis à disposition de la collectivité ;
- Diverses charges (honoraires médicaux, cotisations obligatoires au CDG et CNFPT, remboursement des frais de déplacement) ;
- Certaines prestations d'action sociale, telles que la participation au CNAS, aux mutuelles et aux titres restaurant.

Les recettes de personnel, quant à elles, comprennent :

- Des remboursements de rémunération d'agents mis à disposition auprès des budgets annexes, d'autres organismes ou collectivités ;
- De subventions versées par l'Etat, la Région ou d'autres partenaires pour certains ;
- Des participations aux communes aux services communs
- Des remboursements d'assurance ou d'autres organismes (CPAM, ...).

Exercice	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022
Dépenses de personnel	2 442 k€	2 800 k€
Recettes	1 413 k€	1 548 k€
Budget personnel net	1 029 k€	1 252 k€
% recettes	57 %	55 %

Tableau 24 : Evolution des dépenses et recettes de personnel entre 2021 et 2022

6.2 Structure des effectifs

Emplois permanents au 1/1/2022			Effectif budgétaire EPT			Effectif pourvu EPT		
FILIERE	Désignation Grade	catégorie	Nbre TC		Nbre TNC		tit	
ADMINISTRATIVE								
	Adjoint admin	C	4		0		3,8	
	Adjoint admin ppal 1° cl	C	5		0		4,8	
	Adjoint admin ppal 2° cl	C	2		0,86		2,66	
	Attaché hors classe	A	1		0		1	
	Attaché Territorial	A	4		0		3,8	
	Rédacteur principal 1° cl.	B	2		0		2	
				18		0,86		18,06
TECHNIQUE								
	Adjoint technique	C	7		0,09		7,09	
	Adjoint technique ppal 1° cl	C	2		0		2	
	Adjoint technique ppal 2° cl	C	2		0,9		2,9	
	Ingénieur principal	A	2		0		2	
	Technicien ppal 1dre classe	B	1		0		1	
				14		0,99		14,99
SOCIALE								
	Educateur jeunes enf cl. Exc	A	1		0		1	
				1		0		1
MEDICO-SOCIALE								
	Auxil. puér ppal 2° cl.	C	0		0,5		0,5	
	Infirmier soins classe sup.	A	1		0		1	
				1		0,5		1,5
SPORTIVE								
	Educateur APS ppal 1° cl.	B	1		0		1	
				1		0		1,5
CULTURELLE								
	Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	1		0		1	
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0		0,46		0,46	
				1		0,46		1,46
ANIMATION								
	Adjoint d'animation	C	0		0,6		0,6	
	Adjoint d'anim ppal 1° cl	C	1		0		0,5	
	Adjoint d'anim ppal 2° cl	C	2		0		2	
	Animateur	B	1		0		1	
				4		0,6		4,1
total budget				40		3,41		42,11

Tableau 25 : état du personnel permanent

Etat du personnel emploi non permanent au 15/2/2022				
Catégorie	Nbre agents	Dont Nbre TC	Dont Nbre TNC	ETP
A	7	7	0	7
B	6	5	0,86	5,86
C	8	6	2	8
CDI PRIVE	5	5	0	5
total budget	26	23	2,86	25,86

Tableau 26 : état du personnel non permanent

6.3 Durée effective du travail

Le temps de travail des agents de la CCD est de 1 607 heures pour un agent à temps complet.

7 PROSPECTIVE FINANCIÈRE (BUDGET GÉNÉRAL)

La prospective financière présentée ci-après prend en compte les données présentées de ce rapport avec un programme d'investissement supplémentaire entre 2023 et 2025.

Recettes de fonctionnement :

- 2022 : +633 k€ par rapport à 2021 (bases +3,4%, CVAE +6,2%, fraction TVA +5,5%)
- 2023-2025 : +2% (prudence sur les augmentations des bases et de la fraction de TVA)

Dépenses de fonctionnement :

- 2022 : montant total des dépenses supplémentaires présenté dans ce rapport (dépenses de fonctionnement incluant les charges de personnel)
- 2023-2025 : +3% sur les dépenses de personnel et +2% sur les autres dépenses de fonctionnement

Investissements :

- 2022 : montant des investissements présentés dans ce rapport sur le budget général à hauteur de 10 M€.
- 2023 : 5 M€
- 2024 : 5 M€
- 2025 : 5 M€

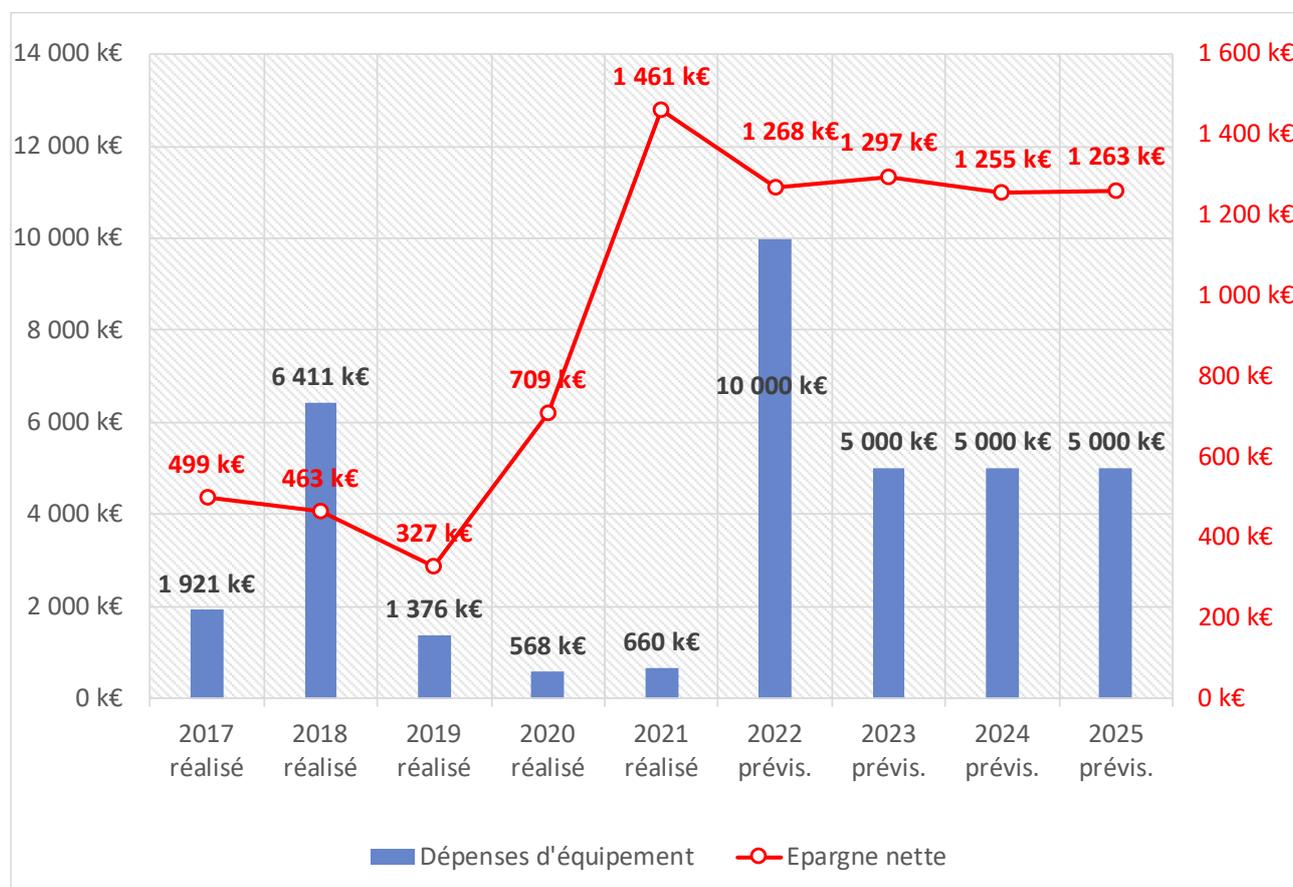


Figure 5 : Prospective financière : dépenses d'équipement et épargne nette

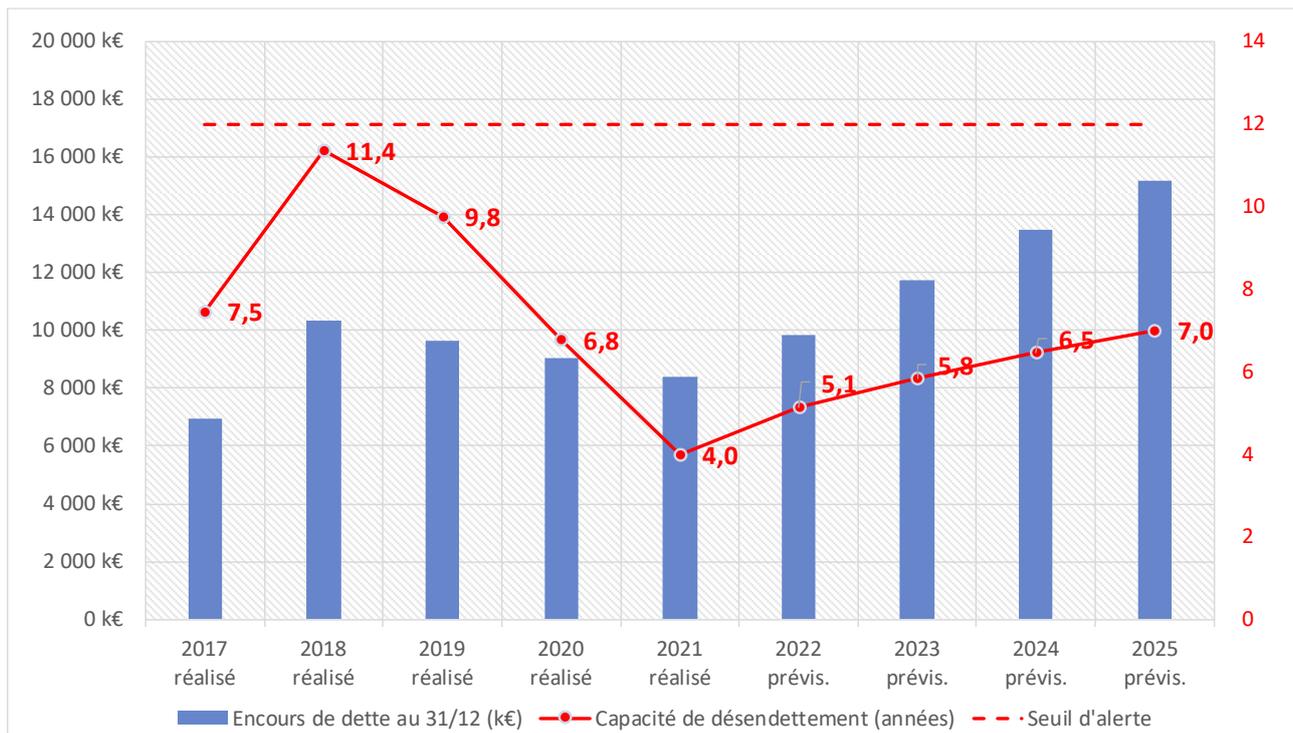


Figure 6 : Prospective financière : encours de la dette et capacité de désendetttement

8.10 Situation de clôture 2021 - Budget annexe Service Commun

SITUATION DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020 (N)

BUDGET : BA SERVICE COMMUN

Détermination du besoin d'affectation à l'investissement
 et de la reprise anticipée du résultat disponible

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
1	résultat de clôture de l'exercice 2020 (N-1)	- €	50 387,96 €
2	Affectation 2010 (N-1) faite en 2021 (N)		- €
3	RECETTES 2021	121,55 €	187 323,00 €
4	DEPENSES 2021	740,99 €	169 931,18 €
5	RESULTAT ANNEE 2021 (N)	- 619,44 €	17 391,82 €
6	RESULTAT CUMULE (réel de clôture N)	- 619,44 €	67 779,78 €
	Solde d'investissement reporté en D en 001	- 619,44 €	
7	RESTE A REALISER RECETTES	- €	
8	RESTE A REALISER DEPENSES	- €	
9	Résultat corrigé des Restes à Réaliser	- 619,44 €	67 779,78 €
10	Montant à affecter au 1068		619,44 €
11	Solde de fonctionnement reporté en R au 002		67 160,34 €

Calcul des résultats
 (5) = (3) - (4)
 (6) = (1) + (2) + (5)
 (9) = (6) + (7) - (8)
 (11) = (9) - (10)

8.13 Situation de clôture 2021 - Budget annexe ZA Chaneins

SITUATION DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 (N)

BUDGET : BA ZA ACTIPARC DE CHANEINS

Détermination du besoin d'affectation à l'investissement
et de la reprise anticipée du résultat disponible

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
1	résultat de clôture de l'exercice 2020 (N-1)	- €	17 143,05 €
2	Affectation 2020 (N-1) faite en 2021 (N)	- €	- €
3	RECETTES 2021	- €	2 465,09 €
4	DEPENSES 2021	- €	5 297,96 €
5	RESULTAT ANNEE 2021 (N)	- €	2 832,87 €
6	RESULTAT CUMULE (réel de clôture N)	- €	14 310,18 €
	Solde d'investissement reporté en D en 001	- €	
7	RESTE A REALISER RECETTES	- €	- €
8	RESTE A REALISER DEPENSES	- €	- €
9	Résultat corrigé des Restes à Réaliser	- €	14 310,18 €
10	Montant à affecter au 1068		- €
11	Solde de fonctionnement reporté en R au 002		14 310,18 €

Calcul des résultats
 (5) = (3) - (4)
 (6) = (1) + (2) + (5)
 (9) = (6) + (7) - (8)
 (11) = (9) - (10)



PLAN D'ACTION PLURIANNUEL RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Communauté de Communes de la Dombes

100, avenue Foch

01400 Châtillon sur Chalaronne

04 28 36 12 12

www.ccdombes.fr

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : État des lieux de la situation comparée des femmes et des hommes au sein de la communauté de communes de la Dombes.....3

I. EFFECTIFS GLOBAUX.....	3
II. RECRUTEMENTS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.....	6
III. FORMATIONS.....	7
IV. CONGÉS.....	7
V. TEMPS DE TRAVAIL ET SON ORGANISATION.....	8
VI. RÉMUNÉRATION.....	9
VII. RÉGIME INDEMNITAIRE.....	10
VIII. MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.....	11
IX. MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.....	11

DEUXIÈME PARTIE : Plan d'actions.....12

AXE 1 : ÉVALUER, PRÉVENIR ET, LE CAS ÉCHÉANT, TRAITER DES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.....	13
AXE 2 : GARANTIR L'ÉGAL ACCÈS DES FEMMES ET DES HOMMES AUX CORPS, CADRES D'EMPLOIS, GRADES ET EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE.....	15
AXE 3 : FAVORISER L'ARTICULATION ENTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE.....	18
AXE 4 : PRÉVENIR ET TRAITER LES DISCRIMINATIONS, LES ACTES DE VIOLENCE, DE HARCÈLEMENT MORAL OU SEXUEL AINSI QUE LES AGISSEMENTS SEXISTES	21

Le plan d'actions pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a pour ambition de permettre à chaque agent public d'être couvert par un dispositif d'égalité professionnelle. Le but de cette première partie est de dresser l'état des lieux de la situation entre les femmes et les hommes au sein de la Communauté de Communes.

Pour ce faire, le parti a été pris de présenter de manière globale les données propres de la Communauté de Communes afin de mettre en perspective l'égalité professionnelle qui existe déjà au sein de notre organisation. Aussi, cette partie permettra de faire un diagnostic, au sein de la Communauté de Communes, en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

I. EFFECTIFS GLOBAUX

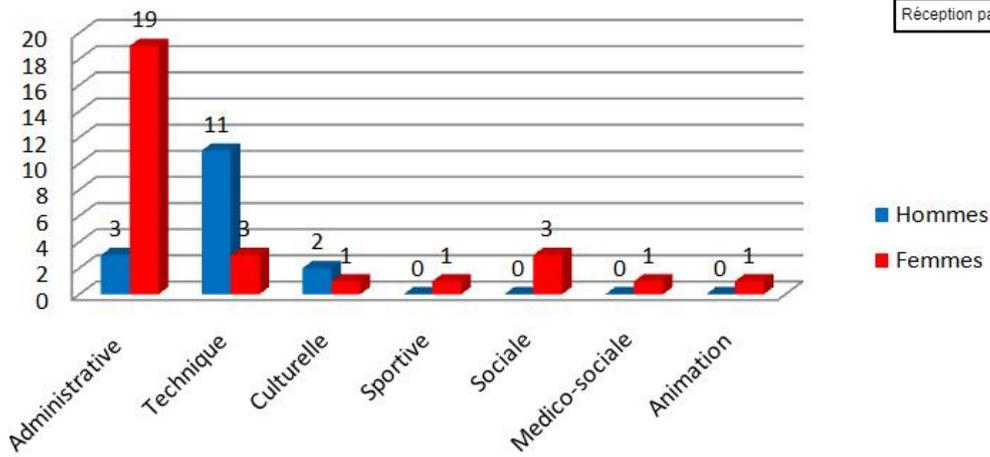
	Femmes	Hommes	Σ	% Femmes	% Hommes
Titulaires et contractuel.le.s	37	30	67	55,2%	44,8%

La répartition par sexe montre un pourcentage significatif de femmes parmi les effectifs de la Communauté de Communes; 55,2% et 44,8 % d'hommes. Les femmes représentent 55,2% de l'effectif sur l'emploi.

Statut

	Femmes	Hommes	Σ	% Femmes	% Hommes
Fonctionnaires/titulaires	29	16	45	64,44%	35,56%
Contractuel.le.s	8	14	22	36,36%	63,64%

Le taux de féminisation chez les fonctionnaires est élevé, a contrario de celui des agents contractuels.



Effectif physique des titulaires (répartition par filière)

	Femmes	Hommes	Σ	Taux de féminisation
Administrative	19	3	22	86,36%
Technique	3	11	14	21,43%
Culturelle	1	2	3	33,33%
Sportive	1	0	1	100%
Sociale	3	0	3	100%
Médico-sociale	1	0	1	100%
Animation	1	0	1	100%
Σ	29	16	45	64,44%

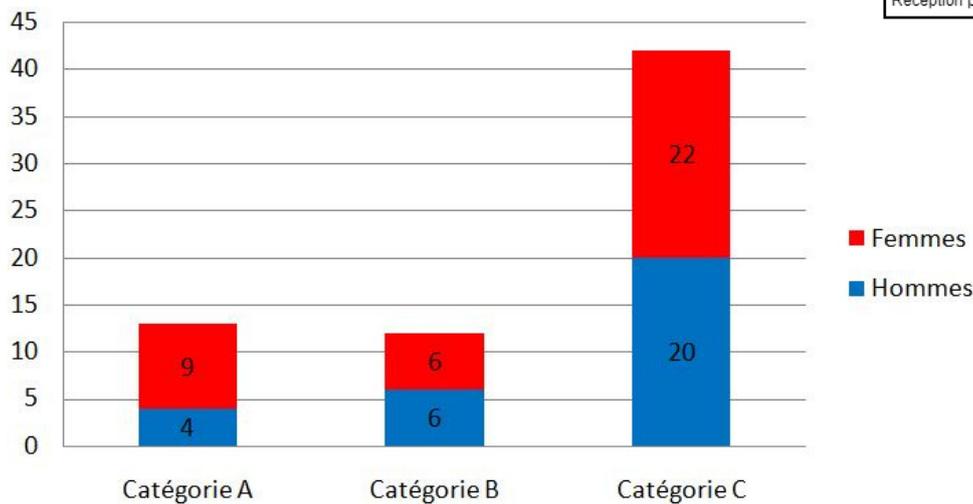
La Communauté de Communes est caractérisée par un fort taux de féminisation des filières sportives, sociales, médico-sociales et d'animations (100%), et administratives (86,36%). Cette disparité importante correspond à des logiques métiers. Plus des trois quarts des femmes appartiennent à l'une de ces filières, à l'inverse de la filière technique (21,43 %).

Âge moyen

Sexe	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Contractuel.le.s		Σ	
	Effectifs	Âge moyen	Effectifs	Âge moyen	Effectifs	Âge moyen	Effectifs	Âge moyen	Effectifs	Âge Moyen
Femmes	6	43	5	47,40	18	42,17	8	33,13	37	41,06
Hommes	2	46,50	3	44,67	11	48	14	39	30	43,37
Σ	8	43,88	8	46,38	29	44,38	22	36,87	67	42,09

L'âge moyen des hommes est de 43,37 ans et celui des femmes est de 41,06 ans.

Catégorie A, B et C



Répartition des hommes et des femmes par catégorie

	% Femmes	% Hommes
Catégorie A	69,2%	30,8%
Catégorie B	50%	50%
Catégorie C	52,4%	47,6%

Les femmes sont surreprésentées au sein de la catégorie A, cela peut s'expliquer par le fort taux de féminisation des filières sportives, sociales, médico-sociales, d'animations et administratives. Les catégories A et C concentrent principalement les effectifs féminins, à la différence de la catégorie B où les femmes ne représentent plus que 50% des effectifs. 69,2 % des emplois en catégorie A sont occupés par des femmes et 50% des emplois en catégorie B.

L'encadrement

	Femmes	Hommes	Σ	% Femmes	% Hommes
Présidente / DGS	1	1	2	50%	50%
Responsable de service	5	2	7	71,43%	28,57%
Responsable de pôle	4	1	5	80%	20%
Σ	10	4	14	71,43%	28,57%

71,43% des postes d'encadrement sont occupés par des femmes, ce qui est conforme à la répartition femmes/hommes dans la Communauté de Communes.

II. RECRUTEMENTS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Catégorie	Femmes			Hommes			Σ	% Femmes	% Hommes
	A	B	C	A	B	C			
Remplacement congé maladie	0	0	1	0	1	2	4	25%	75%
Remplacement congé maternité	0	0	3	0	0	0	3	100%	0%
Contrat de projet	0	0	0	0	1	0	1	0%	100%
CDD en absence de titulaire	1	0	0	1	0	1	3	33,33%	66,67%
Saisonniers	0	0	0	0	0	2	2	0%	100%
Recrutement pour un complément d'un temps partiel	0	0	0	0	0	1	1	0%	100%
Recrutement pour un accroissement temporaire d'activité	1	0	2	0	0	1	4	75%	25%
Σ	8			10			18	44,44%	55,56%

D'après le tableau suivant, nous pouvons observer la répartition des recrutements par catégorie ainsi que par genre. En 2020, pour la Communauté de Communes, 18 agents ont été recrutés dont 55,56% d'hommes. Les recrutements de personnels féminins et masculins sont globalement équilibrés.

En matière de recrutement, la Communauté de Communes de la Dombes veille dans ses procédures à la prise en compte de l'égalité professionnelle.

III. FORMATIONS

Nombre d'agents occupant un emploi permanent ayant participé à au moins une action de formation dans l'année 2020

	FEMMES			HOMMES		
	Nombre total de jours	Nombre d'agents	Nombre moyen de jours de formation par agent	Nombre total de jours	Nombre d'agents	Nombre moyen de jours de formation par agent
Formation d'intégration	10	2	5	10	2	5
Formation de professionnalisation au 1 ^{er} emploi	2	1	2	0	0	0
Formation tout au long de la carrière	35,5	10	3,55	5	3	1,67
Σ	47,5	/	/	15	/	/

Le niveau de participation total aux formations fait état d'un fort engagement de la part des femmes.

Le nombre moyen de jours de formations par agent est de 2,22 jours pour les hommes contre 3,52 jours pour les femmes. Les femmes représentent 72,2% de l'effectif en formation.

IV. CONGÉS

Nombre d'agents ayant pris un congé pour la garde d'un enfant

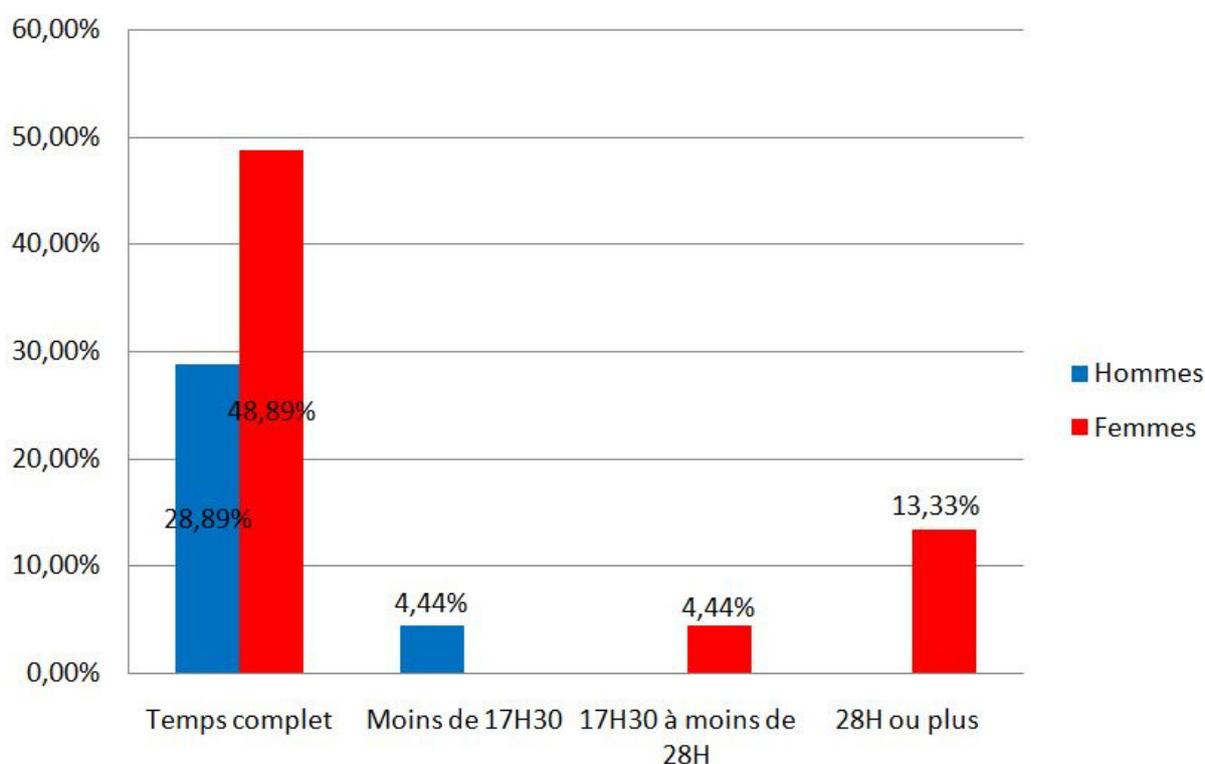
	Femmes	Hommes	Σ
Congé paternité	0	1	1
Congé parental	0	1	1
Temps partiel pour élever un enfant	1	0	1
Σ	1	2	3

Deux tiers des agents ayant pris un congé pour la garde d'un enfant sont des hommes.

V. TEMPS DE TRAVAIL ET SON ORGANISATION

Temps de travail

Fonctionnaires occupant un emploi permanent	Femmes	Hommes	Σ	% Femmes	% Hommes
Temps complet	22	13	35	62,86%	37,14%
Moins de 17h30	0	2	2	0%	100%
17h30 à moins de 28h	2	0	2	100%	0%
28h ou plus	6	0	6	100%	0%
Total des temps non complet	8	2	10	80%	20%



80 % des agents permanents à temps partiel de la Communauté de Communes sont des femmes.

De plus, 17,78% des femmes occupant un emploi permanent à la Communauté de Communes travaillent à temps partiel (8 sur un total de 45).

VI. RÉMUNÉRATION

Salaire mensuel brut moyen des femmes et des hommes par catégorie au sein de la Communauté de Communes

	Salaire mensuel brut moyen des hommes	Salaire mensuel brut moyen des femmes	Ecart hommes/femmes	Ecart en %
Catégorie A	3 176.22€	2 387.34€	788.88€	24.84%
Catégorie B	1 631.51€	1 918.36€	- 286.85€	- 17.58%
Catégorie C	1 462.80€	1 445.12€	17.68€	1.21%

Salaire annuel brut moyen des femmes et des hommes par catégorie au sein de la Communauté de Communes

	Salaire annuel brut moyen des hommes	Salaire annuel brut moyen des femmes	Ecart hommes/femmes	Ecart en %
Catégorie A	38 114.61€	28 648.03€	9 466.58€	24.84%
Catégorie B	19 578.09€	23 020.27€	- 3 442.18€	- 17.58%
Catégorie C	17 553.64€	17 341.49€	212.15€	1.21%

Salaire mensuel et annuel brut moyen des femmes et des hommes au sein de la Communauté de Communes

	Salaire mensuel brut moyen	Salaire annuel brut moyen
Femmes	1 721.66€	20 659.87€
Hommes	1 708.61€	20 503.35€
Ecart hommes/femmes	-13.04€	-156.52€
Ecart en %	0.76%	0.76%

Sur la base du salaire annuel brut moyen, les fonctionnaires hommes en catégorie A gagnent en moyenne 25% de plus que les femmes au sein de la Communauté de Communes. Cet écart se réduit fortement lorsqu'il s'agit de la catégorie C (1,21%). A l'inverse, les fonctionnaires femmes en catégorie B gagnent en moyenne 18% de plus que les hommes.

L'écart de rémunération mensuelle brute entre les hommes et les femmes constaté sur l'année 2020 est de 0,76% soit environ 13,04€ par mois. En moyenne, par an, une femme qui occupe un poste, au sein de communauté de communes, gagne 156,52€ de plus qu'un homme.

VII. RÉGIME INDEMNITAIRE

Régime indemnitaire mensuel moyen des femmes et des hommes par catégorie au sein de la Communauté de Communes

	Régime indemnitaire mensuel moyen des hommes	Régime indemnitaire mensuel moyen des femmes	Ecart hommes/femmes	Ecart en %
Catégorie A	866.33€	369.42€	496.91€	57.36%
Catégorie B	116.42€	616.80€	- 500.39€	-429.83%
Catégorie C	210.14€	223.26€	- 13.12€	-6.25%

Régime indemnitaire annuel moyen des femmes et des hommes par catégorie au sein de la Communauté de Communes

	Régime indemnitaire annuel moyen des hommes	Régime indemnitaire annuel moyen des femmes	Ecart hommes/femmes	Ecart en %
Catégorie A	10 395.91€	4 432.98€	5 962.93€	57.36%
Catégorie B	1 396.99€	7 401.65€	- 6 004.66€	-429.83%
Catégorie C	2 521.66€	2 679.14€	- 157.48€	- 6.25%

Régime indemnitaire mensuel et annuel moyen des femmes et des hommes au sein de la Communauté de Communes

	Régime indemnitaire mensuel moyen	Régime indemnitaire annuel moyen
Femmes	321.35€	3 856.23€
Hommes	274.59€	3 295.06€
Ecart hommes/femmes	-46.76€	-561.17€
Ecart en %	-17.03%	-17.03%

Sur la base du régime indemnitaire annuel, nous pouvons observer que les fonctionnaires hommes en catégorie A gagnent en moyenne 57% de plus que les femmes au sein de la Communauté de Communes.

Cet écart est inversé lorsqu'il s'agit de la catégorie B et C, les fonctionnaires femmes en catégorie B gagnent en moyenne 430% de plus que les hommes.

L'écart du montant des primes professionnelles versées entre hommes et femmes constaté sur l'année 2020 est de 17.03% soit environ 46.76€ par mois. En moyenne, par an, une femme qui occupe un poste, au sein de communauté de communes, gagne 46,76€ de plus qu'un homme.

VIII. MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20220224-DELIB-22-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 07/03/2022

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Membres du bureau	5	11	16	31,25%	68,75%

*Ces chiffres proviennent de Juillet 2020, date à laquelle a eu lieu l'élection du nouvel exécutif pour un nouveau mandat.

Salaire mensuel et annuel brut moyen des élus femmes et des élus hommes au sein de la Communauté de Communes

	Salaire mensuel brut moyen	Salaire annuel brut moyen
Femmes	527,62€	6 331,47€
Hommes	624,64€	7 495,69€
Ecart hommes/femmes	97,02€	1 164,23€
Ecart en %	15,53%	15,53%

Sur la base du salaire annuel brut moyen, les élus hommes gagnent en moyenne 15,53% de plus que les femmes au sein de la Communauté de Communes.

L'écart de rémunération mensuelle brute entre les élus hommes et femmes constatée sur l'année 2020 est de 15,53% soit environ 97,02€ par mois.

IX. MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Membres du conseil	19	40	59	32,20%	67,80%

DEUXIÈME PARTIE : PLAN D'ACTION

Le but de cette deuxième partie est de dégager des objectifs pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes afin de corriger les éventuels déséquilibres constatés lors de l'état des lieux.

Ce plan d'actions constitue un support pour amorcer une véritable politique d'égalité réelle, poursuivre la réflexion sur la base des actions proposées et les enrichir dans leurs déclinaisons opérationnelles.

Le plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique doit comporter des mesures sur les 4 axes ci-dessous :

Axe 1 : Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Axe 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique.

Axe 3 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale.

Axe 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

AXE 1 : ÉVALUER, PRÉVENIR ET, LE CAS ÉCHÉANT, TRAITER DES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

AXE 1 : ÉVALUER, PRÉVENIR ET, LE CAS ÉCHÉANT, TRAITER DES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
001-200069133-20220224-DELIB-22-018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/03/2022

ACTIONS

Politique RH de rémunération : analyse des rémunérations à postes/métiers équivalents et rattrapages des écarts femmes et hommes

Volonté d'affichée d'aller vers une équipe de direction générale paritaire

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Démarches pluriannuelles (à établir selon les grandes lignes directrices de gestion RH en cours d'élaboration)

Objectif 2022-2023

OBJECTIFS

Aplanir les écarts constatés sur certaines catégories et réduire les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes dans certaines catégories

Afficher une équipe de direction paritaire

AXE 2 : GARANTIR L'ÉGAL ACCÈS DES FEMMES ET DES HOMMES AUX CORPS, CADRES D'EMPLOIS, GRADES ET EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE

AXE 2 : GARANTIR L'ÉGAL ACCÈS DES FEMMES ET DES HOMMES AUX CORPS, CADRES D'EMPLOIS, GRADES ET EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur

2019-200065193-20200221-DELIB-22-018-DE

Accuse certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2022

ACTIONS

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

OBJECTIFS

RECRUTEMENTS (service RH):

- Refonte des avis d'offres d'emploi en écriture inclusive
- Accompagnement de l'équipe de recrutement sur les techniques de recrutements non stéréotypés
- Veille sur le maintien des compositions paritaires des jurys de recrutement

Courant 2021

Garantir de bonnes pratiques en matière de règles de recrutement

Ouvrir certains postes ou métiers aux femmes et repérer les métiers dits « masculins » au sein de la Communauté de Communes et identifier les freins à leur mixité

Courant 2021

Mixité des métiers à favoriser (actions de communication interne et externe) : valorisation des métiers qui pourrait être perçue comme stéréotypés

Assurer une équité et un juste équilibre dans l'évolution des carrières professionnelles des agents ayant des métiers équivalents

Démarches pluriannuelles (à établir selon les grandes lignes directrices de gestion RH en cours d'élaboration)

Veiller à un équilibre des avancements et promotions

ACTIONS

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

OBJECTIFS

- COMMUNICATION :
- S'adresser à toutes et tous dans tous les supports de communication (magazine « mag Dombes », rapport d'activité, sites web et réseaux sociaux, affiches, flyers, vidéos, discours...)
 - Équilibrer le nombre de femmes et d'hommes sur les images, dans les vidéos, à la tribune d'évènements ainsi que dans les temps de parole
 - Valoriser les avancées en matière d'égalité femmes-hommes
 - Diversifier les représentations des femmes et des hommes afin de ne pas les enfermer dans des rôles stéréotypés
 - Communiquer sur la mixité des métiers et mettre en lumière les compétences et l'engagement des professionnels

Objectif 2021

Veiller à une communication interne et externe sans stéréotypes de sexe

AXE 3 : FAVORISER L'ARTICULATION ENTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE

ACTIONS

ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL :

- Analyse des postes en horaires « atypiques », et/ou en temps partiels et/ou en temps non complet (avec les responsables de service respectifs) : pertinence des aménagements d'horaires et de postes
- Télétravail : analyse des demandes femmes et hommes et des obligations gouvernementales : repérages d'écarts éventuels et accompagnement et encadrement en cas de difficultés

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Démarches pluriannuelles (à établir selon les grandes lignes directrices de gestion RH en cours d'élaboration)

Télétravail officiellement lancé en Novembre 2018

OBJECTIFS

Analyse des postes selon les contraintes horaires (réunions en soirée, travail pendant les vacances scolaires...)

Formations de sensibilisation au télétravail et au management à distance

Proposer aux agents une possibilité de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle (moins de trajet domicile/travail...)

ACTIONS

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20220224-DELIB-22-018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/03/2022

OBJECTIFS

FORMATIONS ET MOBILITÉS :
Accompagner les demandes de mobilité ou de reconversion, en vérifiant l'absence d'inégalité femmes et hommes sur les postes occupés

Objectif 2022-2023

Faciliter les prises de poste à responsabilité chez les femmes

CONGÉS :
Mettre en place des actions de sensibilisation vers les hommes pour les temps partiels, régimes horaires différenciés et meilleur partage des congés garde d'enfants

Objectif 2021

Informer les agents sur la possibilité d'obtenir des horaires différenciés ou des congés pour la garde d'enfants

AXE 4 : PRÉVENIR ET TRAITER LES DISCRIMINATIONS, LES ACTES DE VIOLENCE, DE HARCÈLEMENT MORAL OU SEXUEL AINSI QUE LES AGISSEMENTS SEXISTES

AXE 4 : PRÉVENIR ET TRAITER LES DISCRIMINATIONS, LES ACTES DE VIOLENCE, DE HARCÈLEMENT MORAL OU SEXUEL AINSI QUE LES AGISSEMENTS SEXISTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20220224-DELIB-22-018-DE
Accusé certifié Exécution
Réception par le préfet : 07/03/2022

ACTIONS

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

OBJECTIFS

Mise en place d'un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles et sexistes, des harcèlements et discriminations

Objectif 2022-2023

Lutter contre les violences faites au travail et les comportements discriminants

Outiller les managers pour garantir la non-discrimination dans le processus de recrutement (possibilité de rappeler les règles et les questions autorisées ou non en entretien de recrutement)

Objectif 2022-2023

S'assurer que le manager recruteur soit non discriminant à travers les questions qui peuvent être posées en entretien de recrutement

Sensibilisation de tous/ toutes les agents du service RH à la prévention de la discrimination en lien avec le volet RH (recrutements, formations, temps de travail, prévention...)

Objectif 2022-2023

Lutter contre les comportements discriminants

ACTIONS

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
003-200069193-20220224-DELIB-22-018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/03/2022

OBJECTIFS

Sensibilisation de tous/toutes les agents de la Communauté de Communes de la Dombes à la prévention de la discrimination

Objectif 2022-2023

Lutter contre les comportements discriminants

Envisager un poste de chargé·e de mission égalité femmes-hommes

Objectif 2022-2023

Égalité femmes-hommes

Formations à la prévention des harcèlements (cibles prioritaires : service RH et responsable de service)

Objectif 2022-2023

Lutter contre l'harcèlement au travail

DES ACTIONS DÉJÀ MENÉES OU À MENER PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

ACTIONS

- Ouverture du compte épargne temps aux agents (ETP)
- Volonté d'affichée une équipe de direction générale paritaire
- Volonté d'affichée un conseil communautaire paritaire
- Volonté d'affichée un bureau paritaire

OBJECTIFS

- Respecter l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée du personnel
- Afficher une mixité dans l'équipe de direction paritaire
- Afficher une mixité dans le conseil communautaire
- Afficher une mixité dans le bureau de la communauté de communes